

RAPPORT



Réunion de bureau du Conseil de développement

Signature officielle de la convention LEADER 2023-2027

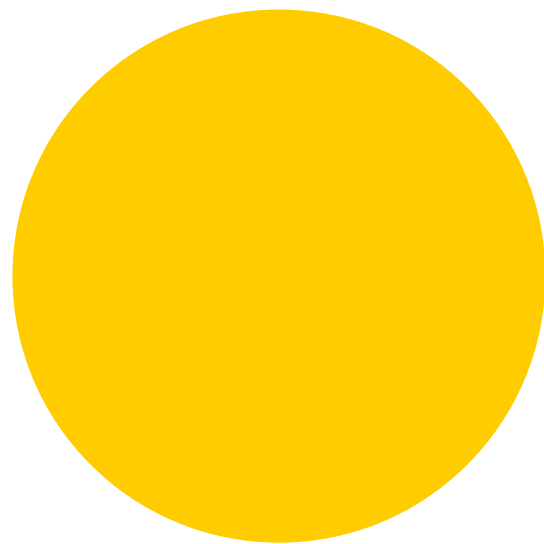
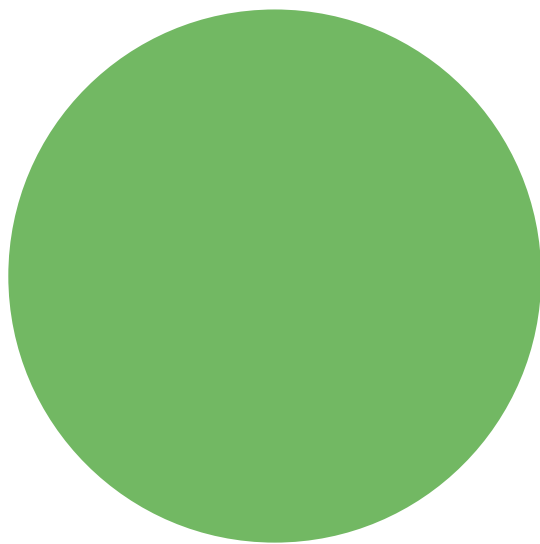
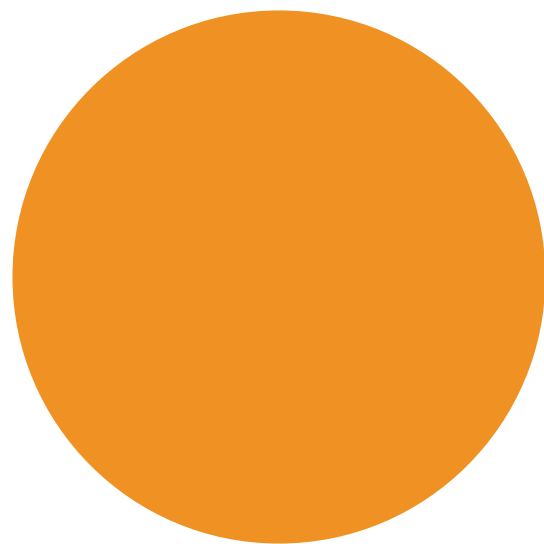


D'ACTIVITÉS

2025



Restitution de l'étude vacance à l'échelle du Cambrésis



ÉDITOS

Mesdames, messieurs les élus.

L'année 2025 a encore été dense grâce à votre participation active et à la qualité et l'investissement de notre équipe d'ingénierie.

Pour l'aménagement du territoire, si le Pays a continué à travailler sur le processus de révision du SCoT et à accompagner les communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme, le blocage des perspectives provoqué par le ZAN (Zéro Artificialisation Nette, résultant de la Loi Climat et Résilience) a pris encore bien du temps. J'ai pu, sur ces problèmes persistants du ZAN, nous faire entendre en 2025 jusqu'au Ministère et à Maignon (comme expliqué dans ce rapport). Si la situation est bloquée au niveau national, faute de nouveau compromis, pour l'instant, entre le gouvernement, l'Assemblée et le Sénat, on peut espérer que les choses bougeront et que les idées semées germeront.

Pour le développement durable, le PETR reste actif avec le cofinancement des audits énergétiques de communes/EPCI, la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial par les acteurs du territoire, la mise à disposition du cadastre solaire, l'assistance à la conception du projet « biomasse agricole » et l'opération « Plantons le décor ». Pour l'habitat, outre la continuité des programmes (Air-Bois, Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation énergétique et l'adaptation à la perte d'autonomie) et de la mission d'information-conseil de l'Espace France Rénov, 2025 a permis une meilleure information pour les artisans RGE du Cambrésis et de commencer à préparer le futur PIG 3 pour une opérationnalité courant 2026. Les deux PIG (de 2014 à 2025) ont permis la réalisation de près de 40 millions d'€ TTC de travaux.

Dans le domaine du développement rural avec le programme européen LEADER, 2025 a marqué le démarrage de la programmation 2023-2027 sur le territoire comme dans le reste de la Région, l'accompagnement des porteurs de projets et les premières décisions de soutiens aux projets (9 projets pour 146K€ de subvention LEADER).

Le Pays a assumé ses missions au service du Cambrésis pendant cette année de transition vers la fin de mandat.

Sylvain TRANOY,
Président du PETR du Pays du Cambrésis
(mai 2014 - mai 2026)

Mesdames, messieurs les élus.

Avant toute chose, je souhaite remercier mon prédécesseur, Sylvain Tranoy, ainsi que l'ensemble des vice-présidents et des élus qui se sont investis au service de notre territoire.

Avec les six vice-présidents nouvellement élus, nous souhaitons poursuivre ce travail en donnant un nouvel élan au PETR. Notre priorité sera de construire, avec les élus des trois EPCI, un véritable projet de territoire. Il définira les grandes orientations du Cambrésis pour les années à venir et servira de base à la finalisation de la révision du SCoT. Cette révision doit aboutir rapidement.

Le PETR n'a pas vocation à se substituer aux intercommunalités. Il doit être un outil au service des EPCI et des communes, capable de porter les sujets qui prennent tout leur sens à l'échelle du Cambrésis et de favoriser le travail collectif.

En 2026, nous poursuivrons la mise en œuvre du PCAET, renforcerons notre action en faveur de la mobilité et déploierons le PIG III « Habiter Mieux » afin d'accompagner nos habitants dans leurs projets de rénovation énergétique. Le comité de programmation LEADER est désormais installé et continuera à soutenir les initiatives locales. Nous souhaitons également faire émerger, avec les élus des trois EPCI, de nouveaux projets en faveur du développement rural, en réponse aux attentes et aux besoins de nos communes.

Nous travaillerons également en étroite concertation avec le Conseil de développement, dont nous souhaitons faire un véritable espace de réflexion et de proposition. En associant les acteurs du territoire, les forces vives et la société civile, il contribuera à enrichir notre vision et à faire émerger des projets innovants au service du Cambrésis.

Nous souhaitons aussi renforcer la communication du PETR afin de mieux faire connaître ses missions, ses actions et les dispositifs qu'il porte.

Avec l'ensemble des élus, des partenaires et de l'équipe du PETR, j'aborde cette nouvelle mandature avec ambition et détermination. Notre volonté est claire : faire du Cambrésis un territoire uni, qui parle d'une seule voix, qui affirme ses ambitions et qui avance ensemble, pour un Cambrésis plus fort, plus influent et pleinement acteur de son avenir.

Romain MANESSE,
Président du PETR du Pays du Cambrésis

RAPPEL
RÉGLEMENTAIRE

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2025 lors du Comité Syndical du 28 janvier 2026. Celui-ci a été transmis le 25 septembre 2026, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photo : Agence d'attractivité du Cambrésis, Communauté d'agglomération de Cambrai, Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, Communauté de communes du Pays Solesmois, Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis.

SOMMAIRE

- P.3 -
ÉDITOS

- P.4 -
RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- P.6 -
DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- P.7 -
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- P.10 -
PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- P.16 -
IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- P.24 -
AMELIORER L'HABITAT PRIVÉ

- P.30 -
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- P.34 -
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2025

- P.36 -
GLOSSAIRE

NOM DE GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Cambrésis
DATE DE CRÉATION	1 ^{er} janvier 2018 (SM SCoT : 30 juillet 2003)
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI
COMMUNES DU PÉRIMÈTRE	116 communes de l'arrondissement de Cambrai
NOM DU PRÉSIDENT	Sylvain TRANOY

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 28 MEMBRES :

Communauté d'agglomération de Cambrai	
TRANOY	Sylvain
COQUELLE	Guy
DENOYELLE	Jacques
DHERBECOURT	Eddy
DUEZ	Pascal
IVANEC	Bruno
CARPENTIER	Fabien
MOMPACH	Pascal
NOBLECOURT	Francis
PRETTRE	Michel
RINGEVAL	Maryvonne
SAYDON	Laurence
JOURNET	Billy
Communauté d'agglomération de Caudrésis-Catésis	
NICAISE	Véronique
BRICOUT	Frédéric
DEPREZ	Marie-José
DUBUIS	Bernadette
HENNEQUART	Michel
MODARELLI	Joseph
OLIVIER	Jacques
QUONIOU	Henri
RIBES	Laurence
RICHARD	Jérémy
RICHOMME	Liliane
Communauté de Communes du Pays Solesmois	
BISIAUX	Christophe
DHANEUS	Michel
ESCARTIN	Didier
SALENGRO	Roland

LES 5 VICE-PRÉSIDENTS

- Laurence RIBES

vice-présidente en charge du développement territorial et rural et du tourisme
- Véronique NICAISE

vice-présidente en charge de l'habitat
- Jacques OLIVIER

vice-président en charge de la mobilité et du transport
- Pascal MOMPACH

vice-président en charge de la trame verte et bleue et de plantons le décor
- Didier ESCARTIN

vice-président en charge de la transition énergétique

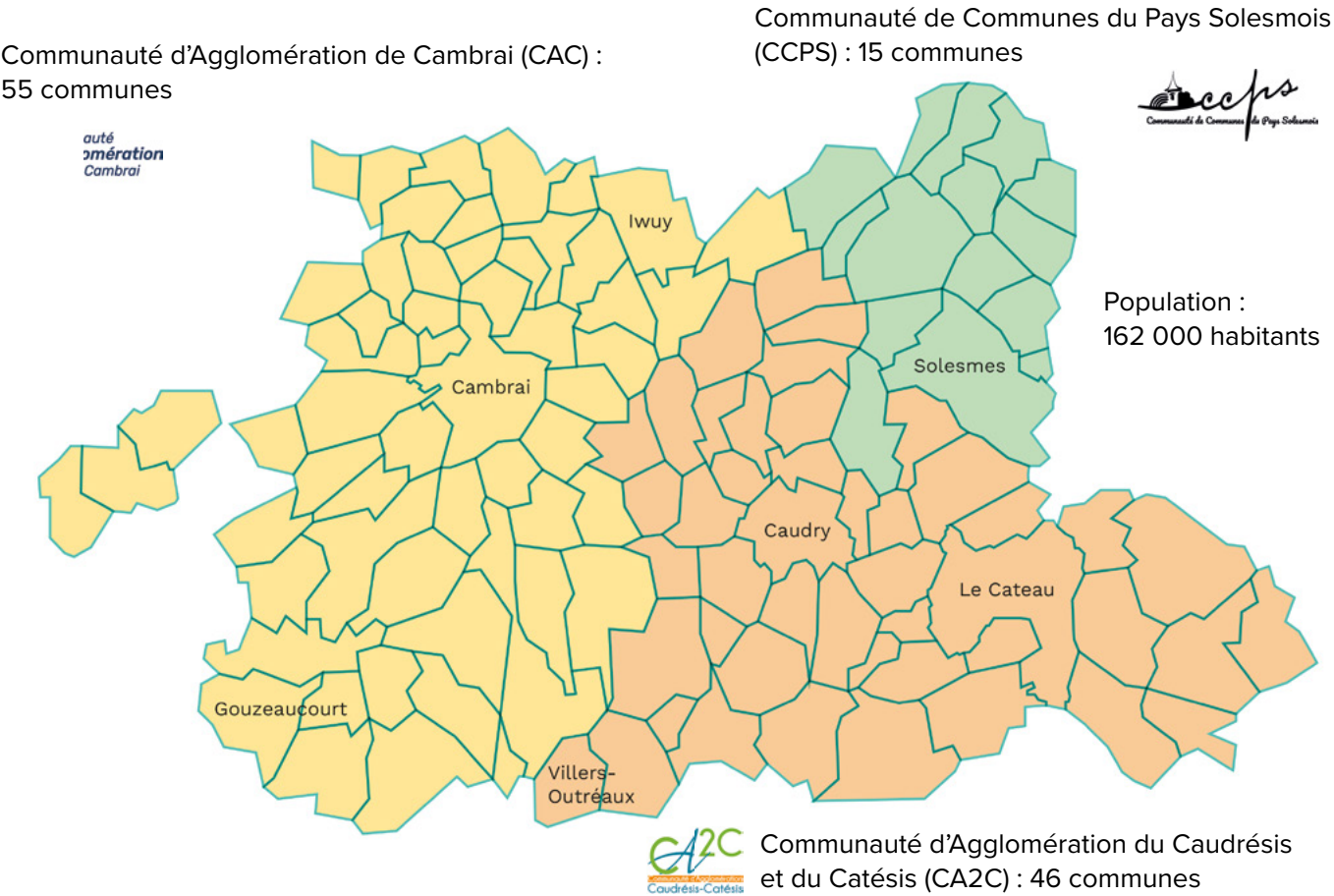
SIEGE DE LA STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 2025, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pole d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.

En 2025, le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai, regroupant 116 communes, pour une population qui avoisine les 162 000 habitants.



Composition du territoire du Pays du Cambrésis au 01 janvier 2025



Les missions Le PETR constitue un espace de mutualisation complémentaire aux compétences des EPCI membres en s'appuyant sur la concertation et les partenariats qui œuvrent au développement du territoire, en lien avec les différentes institutions tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement en matière de :

- Urbanisme**

Par une planification territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un accompagnement des communes sur la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- Environnement Climat Energie**

Par une planification avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le parcours de la réno, l'AMO EnR, Plantons le décor, le cadastre solaire
- Mobilité**

Par un schéma directeur vélo, des études mobilités

Développement rural

Par la mise en œuvre du programme européen LEADER 2023/2027
- Habitat**

Par l'amélioration du parc privé ancien avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux », l'Espace Conseil France Rénov', l'observatoire de l'habitat, le Fonds Air Bois

L'ÉQUIPE DU PAYS

Pour mener à bien ses missions, le PETR est composé d'une équipe d'ingénierie.

L'effectif se compose de :

- 4 agents en activités à temps plein dont 1 agent du Pays mis à disposition de la CAC, pour 1 ETP ;
 - 3 agents en activité partielle (80 %)
- 1 agent à mi-temps (gestion comptable et administrative)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Prénom Nom	Fonctions	Service
Mélanie Leguay	Directrice Gestionnaire LEADER	Direction Développement Rural
Cammie Audin	Chargée de mission urbanisme	Urbanisme
Lydie Beauvois	Assistante comptable et administrative	Finance
Dorothee Bin	Animatrice LEADER	Développement Rural
Eugénie Diedhiou	Chargée d'opération Habitat	Habitat
Clément Diruit	Chargé de mission PCAET / Econome de flux	Environnement / Climat / Energie
Jonathan Labaere	Chef de projet SCoT	Urbanisme
Sergine Vaubourgeix	Chargée de mission animation territoriale économique	Développement Rural

LA GOUVERNANCE

Le Pays, est administré par un comité syndical composé de délégués qui représentent les 3 intercommunalités du territoire. La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est également présente au sein du Conseil de Développement.

Les instances décisionnelles :
le Comité Syndical et le Bureau

RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

Composé de 84 membres nommés par les intercommunalités, le rôle du comité syndical consiste à valider les stratégies, les programmes d'actions et les projets, délibérer, voter le budget, gérer le personnel et communiquer sur les actions engagées.

Le comité syndical s'est réuni à 3 reprises :
25 février, 27 mars, 30 septembre

RÔLE DU BUREAU

Composé de 28 élus issus des 3 intercommunalités du territoire : le Président, 5 vice-présidents et 22 représentants du territoire, le rôle du Bureau est de préparer les travaux du comité syndical et de suivre la mise en œuvre des décisions.

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises :
14 février, 17 mars, 17 juin, 15 septembre

Les instances de consultation et de concertation :
les commissions et le conseil de développement

RÔLE DES COMMISSIONS

Les commissions suivent les projets, élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours :

- Commission d'Appel d'offres / MAPA
- Commission Habitat
- Commission Environnement-climat-énergie
- Commission Urbanisme
- Commission Mobilité et Transports
- Commission Développement territorial et rural

RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement, instance de consultation est mutualisé avec les 3 EPCI depuis 2018. Organe représentatif de la société civile, le Conseil de développement constitue une force d'expertise. Il est amené à émettre des avis notamment sur un certain nombre de textes et d'orientations. Il peut être force de proposition et contribuer à la dynamique territoriale de l'arrondissement et à l'échelle des intercommunalités.

Conseil de développement (Co Dev)

La mission du Conseil de développement consiste à associer des représentants de la société civile — acteurs socio-économiques et associatifs — aux projets du territoire et des agglomérations qui le composent. Il peut compter jusqu'à 80 membres. Instance issue de la société civile, le Co Dev porte un regard sur les enjeux du territoire, émet des avis et propose des pistes d'action.

À ce titre, il peut :

- être consulté par les structures publiques afin de formuler des avis sur des thématiques relevant de leurs compétences ;
- se saisir lui-même de sujets majeurs (tels que l'emploi, l'eau, les mobilités ou l'environnement) afin d'en établir un diagnostic et de formuler des propositions à destination des élus.

Le Co Dev apporte ainsi un éclairage complémentaire et permet de :

- inscrire la réflexion dans le temps long, au-delà des enjeux immédiats ;
- faciliter la compréhension des projets publics par la population ;
- renforcer l'implication de la société civile dans la vie du territoire.

Installation du Conseil de Développement du Cambrésis : le 4 décembre 2025



Le Co Dev s'organise autour d'une présidence, incarnée par ses co-présidents : Willy LENGLET et Olivier PASCAL. Leur ambition repose sur trois piliers : construire un territoire plus collectif, ouvert aux idées nouvelles grâce à des regards extérieurs, en adoptant une approche professionnelle fondée sur des méthodes participatives. Deux enjeux principaux identifiés : renforcer l'attractivité du territoire et soutenir son développement économique.

Le projet de territoire de la CAC a été présenté, le 04 décembre 2025. Une présentation des projets de la CA2C et de la CCPS est prévue en 2026.

À leurs côtés, le bureau, composé de 4 vice-présidents et 4 animateurs, anime et coordonne les travaux et accompagne la dynamique collective pour faire vivre le Co Dev au quotidien.

Économie, emploi et qualification (grands projets, commerce, artisanat, agriculture)

Vice-présidents : Patrice DEMARCQ et Jean-Philippe DUBIQUET Animateur : Christian PAYEN

Identité du territoire (cadre de vie, tourisme, patrimoine, culture)

Vice-présidente : Delphine JOUVENEZ Animatrice : Hélène PRIEGO

Environnement, développement durable et ruralité (logement, éco-mobilité)

Vice-président : Nicolas COQUELLE Animateur : Dominique BELMER

Services à la population (santé, numérique, mobilité des personnes)

Vice-président : Philippe COPIE Animateur : Thierry LEMAIRE

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

OBJECTIFS DU PETR

- Accompagner les communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme et projets,
- Veiller à la mise en cohérence des projets d'urbanisme avec les orientations du SCoT,
- Réviser le SCoT et poursuivre sa mise en œuvre.



Réunion du Comité Syndical du 30 septembre 2025

LE SCOT DU CAMBRÉSIS

MISSIONS RÉALISÉES

En 2025, l'équipe technique a :

- Accompagné une trentaine de communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU ou cartes communales,
- Préparé les avis du PETR sur les PLU de Catillon-sur-Sambre, Inchy, Ors, Ligny-en-Cambrésis et Haynecourt,
- Analysé le Programme Local de l'Habitat et de l'Habité de la CA2C,
- Préparé l'avis et des propositions d'améliorations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France,
- Finalisé et présenté l'étude sur la vacance,
- Contribué aux bases de données régionales sur le foncier,
- Suivi l'évolution des projets des territoires voisins (SCoT, PLUi, ...),
- Participé aux réunions de la Fédération Nationale des SCoT,
- Travaillé des propositions d'amélioration de la loi Climat et Résilience concernant la consommation foncière,
- Répondu à l'Appel à Projets (AAP) des PER de la Région faisant remonter deux projets du territoire.

La commission urbanisme s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2025 pour formuler un avis sur 5 procédures de PLU, la deuxième modification du SRADDET et la révision du PLHH de la CA2C.

LE CAMBRÉSIS FACE AU SRADDET ET LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE :

En tant qu'établissement porteur de SCoT, le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est prononcé sur le projet de deuxième modification du SRADDET des Hauts-de-France.

L'avis du Pays du Cambrésis sur la deuxième modification du SRADDET insiste sur :

1/ La condamnation du Cambrésis : conséquence inévitable de l'application du SRADDET :

« ... l'application du SRADDET risque de remettre en cause sur notre territoire, toute extension économique des entreprises existantes, tout développement d'équipement structurant, tout développement de zone d'activités économiques, toute infrastructure pourtant nécessaire à l'amélioration de la desserte du territoire, tout projet nécessaire à l'activité agricole mais impliquant de la consommation d'ENAF, toute possibilité d'étendre les pôles de centralité de plus d'un hectare. ... »

2/ L'impossibilité d'appliquer le SRADDET malgré d'importants efforts de sobriété foncière :

« ... Le Cambrésis est parvenu à respecter un rythme de réduction de la consommation d'ENAF dépassant l'objectif national grâce à une diminution de 56% du rythme annuel antérieur. Malgré les importants efforts fournis par le territoire, les résultats restent éloignés du taux excessivement contraignant imposé par le SRADDET. ... »

3/ Une Loi inégalitaire à l'origine d'un Schéma d'Aménagement Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Inégalités des Territoires :

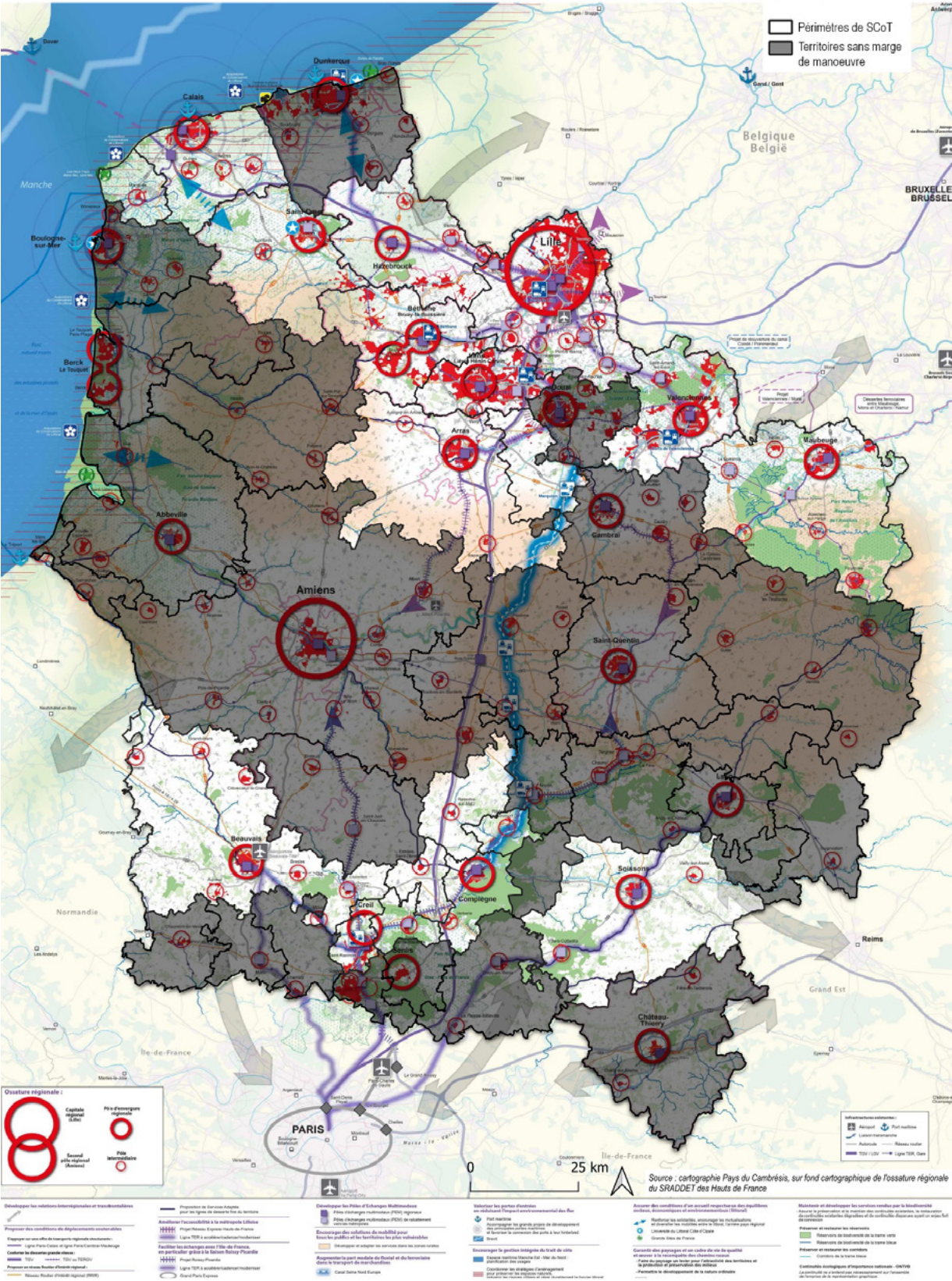
« ... Au total, 32 territoires de SCoT (2 863 communes / 2 793 064 habitants) n'ont plus de marge de manœuvre et devront anticiper le ZAN. La mutualisation de la garantie communale, difficile à mettre en œuvre, et la renaturation qui doit être effective pour être intégrée dans les documents d'urbanisme ne suffiront pas à sauver ces territoires. ... »

4/ L'absence de prise en compte des besoins du Cambrésis :

« ... La territorialisation ne doit donc pas se limiter à l'unique analyse des chiffres passés de l'INSEE mais bien tenir compte des ambitions politiques des territoires et des besoins qui résulteront des grands projets en cours. ... »

Les élus du PETR ont formulé un avis défavorable au projet de deuxième modification du SRADDET. Cet avis reprend les nombreuses propositions d'améliorations déjà formulées par le PETR en 2024, lors de la consultation de la première modification du schéma.

TERRITOIRES SANS MARGE DE MANOEUVRE, AU REGARD DE L'OSSATURE REGIONALE
FIXEE PAR LE SRADDET DES HAUTS DE FRANCE



UN LOBBYING NÉCESSAIRE POUR DÉFENDRE LES BESOINS LOCAUX :

1/ À l'échelle régionale, la réponse à l'Appel à Projet de la Région :

Lors de la première modification du SRADDET, la Région Hauts-de-France s'est réservé une enveloppe de 1335 ha aux Projets d'Envergure Régionale dits « PER ». Un système d'appels à projets successifs a été mis en place pour définir ces PER à compter de 2025. La consommation de foncier engendrée par les PER retenus est ensuite comptabilisée à l'échelle régionale et non plus locale. Le Pays du Cambrésis a joué le rôle l'interface entre le territoire et la Région.

En mars 2025, deux projets ont fait l'objet d'une candidature :

- le projet de « Parc d'Activités du Cambrésis 2030 », porté par la Communauté d'Agglomération de Cambrai,
- le projet d'extension de la plateforme de compostage en lien avec la carrière d'Hem-Lenglet.

Le Conseil Régional a adopté le 11 décembre 2025, la deuxième modification du SRADDET intégrant parmi les PER retenus, le projet d'extension de la plateforme de compostage d'Hem-Lenglet.

Extension : 4,4 ha
Secteur Nc total : 9,7 ha

Plantation des franges pour garantir l'insertion paysagère



2/ À l'échelle nationale, des propositions remontées jusqu'à Matignon :

Sur la base d'une analyse SCoT par SCoT, sur six régions, nous avons sollicité le Gouvernement sur le « mur du ZAN » qui concerne le Cambrésis comme de nombreux autres territoires en France. Cette étude intitulée « le ZAN facteur d'accroissement des inégalités territoriales », a montré que plus d'un tiers des territoires était concerné, a été envoyée à Matignon, aux Ministères, à des parlementaires, associations nationales de collectivités.

Des propositions essentielles pour rendre un peu d'oxygène aux élus locaux ont ainsi été remontées :

- une réduction du taux d'effort minimal national imposé sur la décennie 2021-2031 (remplacement du moins 50% par moins 33%),
- l'assouplissement pour les « coups partis »,
- le maintien de la possibilité de construire dans les « dents creuses » et « cœurs d'îlots »,
- la possibilité de tenir compte de la qualité des sols dans le calcul du ZAN.

À la suite de la transmission de cette étude, Matignon a proposé un rendez-vous au président du PETR qui a ainsi été reçu au Cabinet du 1er Ministre notamment par Mme la conseillère à l'Aménagement du Territoire le 12 août 2025. La Ministre de l'aménagement du territoire a indiqué par courrier que ces observations nourriront pleinement les travaux parlementaires en cours.

L'ÉTUDE VACANCE DES LOGEMENTS

Cette étude, fruit d'un travail partenarial avec les 3 EPCI du territoire, est destinée à affiner et à qualifier les données de la vacance de longue durée, s'inscrit dans le cadre de plusieurs démarches :

- L'observatoire de l'Habitat,
- La révision du SCoT,
- La contribution aux PLH et PLU(i) des EPCI et communes.

Le début de l'année 2025 a été dédié à un important travail de terrain pour affiner les données LOVAC de Cambrai et compléter les données 2024 sur les communes pôles relais de la CAC, travail réalisé en collaboration avec l'intercommunalité. Par ailleurs, cette période a été l'occasion de rattraper quelques communes qui n'avaient pas encore répondu à l'enquête, ou qui ont signalé des évolutions. Certaines réunions ont eu lieu avec des communes ou intercommunalités pour faire le point sur l'utilisation de cette étude dans le cadre de leurs documents (PLU, PLH...).

Le second semestre a été dédié à l'exploitation des résultats et à des réunions d'échanges avec les intercommunalités et partenaires sur ces résultats et potentielles suites. Cette première phase de l'étude s'est soldée par une restitution auprès de l'ensemble des communes du Cambrésis.



Restitution de l'étude à l'échelle de l'arrondissement, 30 septembre 2025

Résultats à l'échelle du Cambrésis

La complexité de l'analyse des résultats de l'étude réside dans le fait qu'elle a porté sur différents millésimes de LOVAC. Il est donc important de garder en tête, dans l'interprétation de ces résultats, que cette donnée est très mouvante et génère une marge d'incertitude et d'erreur potentiellement importante.

Le plus important à retenir est que l'étude a permis d'identifier le stock relativement stable et solide des logements vacants de longue durée, ceux qui sont potentiellement plus complexes à remettre sur le marché. Les données sur les causes de la vacance et l'état du bati permettront de cibler de manière plus efficace les actions à mettre en œuvre pour les remettre sur le marché.

En 2025 :

19 demi-journées de terrain

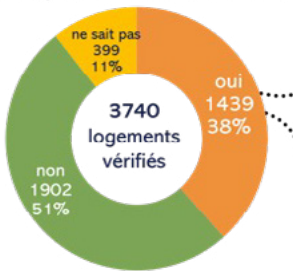
6 réunions avec les intercommunalités

3 réunions en communes

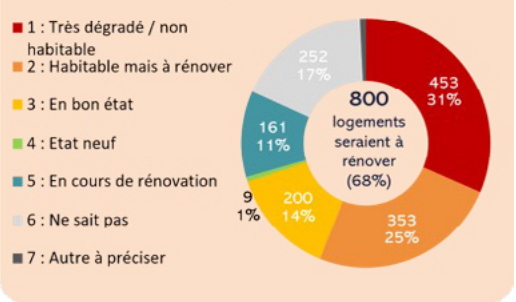
3 réunions partenariales

1 restitution auprès de toutes les communes du territoire

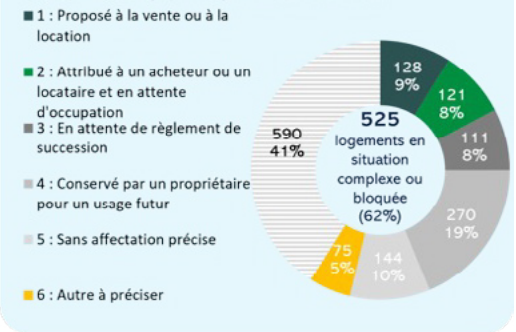
1 : Le logement est-il vacant ?



2 : Si oui, dans quel état est-il ?



3 : Si oui, pour quelle raison ?



A retenir :

Au minimum 56% des logements confirmés vacants nécessitent des travaux de rénovation => mise en avant des aides à la rénovation comme levier d'action à investiguer

Au minimum 525 logements sont en situation complexe et/ou bloquée => besoin d'approfondir la question des outils d'action

LE TRAVAIL SUR LES DONNÉES FONCIÈRES

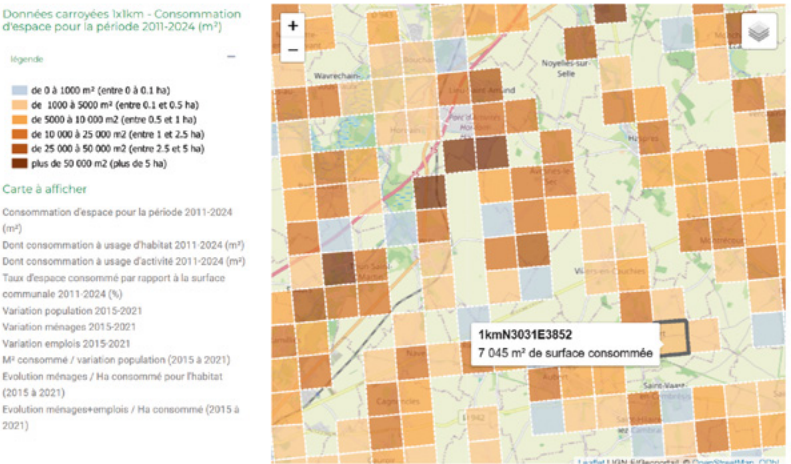
- Contribution, en tant que membre du comité technique régional OCS2D (Occupation du Sol en 2 dimensions, base de données régionale sur l'usage et le couvert des sols), au contrôle qualité du dernier millésime de l'OCS2D : l'OCS2D 2024. Ce contrôle qualité permet de garantir un taux de fiabilité globale à plus de 90%.
- Participation aux instances et ateliers organisés par le Département du Nord sur l'Observatoire Partenarial des Friches.
- Travail et échanges pour l'appui aux communes et intercommunalités pour la réalisation de leur rapport triennal de l'artificialisation, notamment suite à la sollicitation de communes du territoire.
- Travail à la vérification et à la fiabilisation des données de consommation d'espaces versées sur le portail de l'artificialisation pour la période 2021-2023.



<https://www.geo2france.fr/portal/mycraft>



Réunion de lancement de l'OPF, photographie extraite du rapport OPF partie 1



Extrait du Portail de l'artificialisation (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation>)

L'APPROFONDISSEMENT DE LA THÉMATIQUE « RESSOURCE EN EAU » DU SCOT

- Entretiens menés auprès de différents partenaires spécialisés dans les questions de ressource en eau (Agence de l'eau, ARS, DDTM, Noréade, Chambre d'agriculture, ...) dans le but de mieux cerner les enjeux actuels et futurs du Cambrésis,
- Benchmark des bonnes pratiques en matière de préservation de la ressource en eau,
- Croisements des différentes bases de données disponibles pour tirer une image plus concrète et détaillée des spécificités et besoins du Cambrésis,
- Rédaction d'une note d'enjeux qui pourra constituer une base d'échange avec les EPCI et différents partenaires dans le cadre de la poursuite des travaux de la révision du SCoT.

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Pays du Cambrésis mène en partenariat, avec les EPCI du Cambrésis, plusieurs actions dans le domaine du développement durable.

Les missions du service « Environnement, Climat et Énergie », c'est :

- Le pilotage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2030,
- Le soutien à la rénovation du patrimoine public, par le financement d'études telles que des audits énergétiques (via ACTEE+) et le montage de dossier et le dépôt de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).
- Le développement des projets d'énergie renouvelable (AMO EnR et biomasse), par le conseil en développement des projets d'énergie renouvelable (EnR),
- Le soutien à la plantation avec la mise en œuvre de l'opération « Plantons le Décor ».



Le PCAET c'est quoi ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire, autour de plusieurs axes d'actions :

1. la réduction des émissions de GES ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la sobriété énergétique ;
4. la qualité de l'air ;
5. le développement des énergies renouvelables.

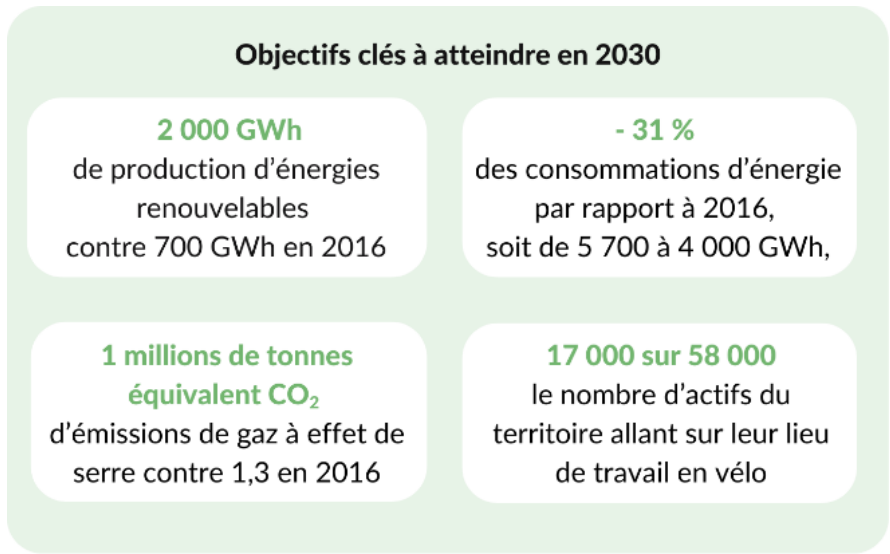
Les mesures mises en place mobilisent tous les secteurs d'activités, en sollicitant tous les acteurs locaux publics et privés (économiques, sociaux, environnementaux).

« LE CAMBRÉSIS, TERRITOIRE RÉSILIENT, SOBRE, À ÉNERGIE POSITIVE. » : LA STRATÉGIE DU PCAET À L'HORIZON 2050

Les communautés d'agglomérations et de communes du Cambrésis ont transféré leur compétence Plan Climat au Pays du Cambrésis pour l'élaboration du PCAET. Le 9 avril 2024, le PCAET 2024-2030 a été approuvé pour une durée de 6 ans, avec un bilan à mi-parcours à produire. Le Pays du Cambrésis assure le suivi du programme d'actions contenant 6 priorités, 35 actions principales et 110 mesures menées par divers acteurs du territoire (collectivités, syndicats, entreprises, associations, et agriculteurs entre autres).

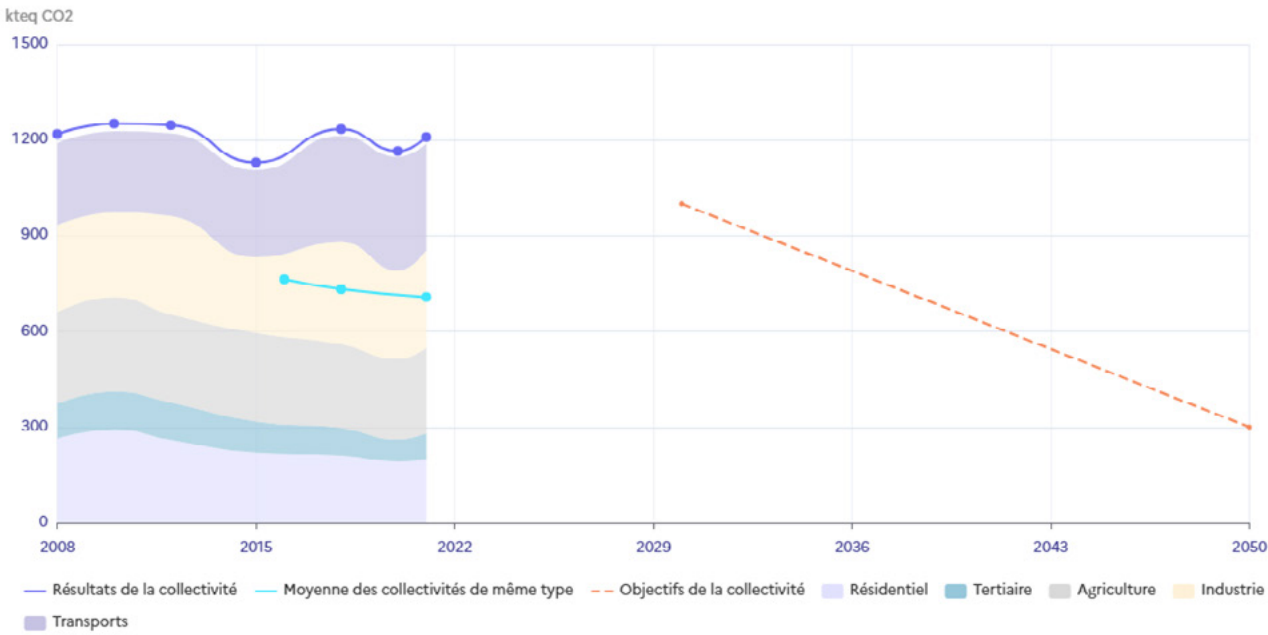
FOCUS SUR LE SUIVI DES ACTIONS DU PCAET

Pour atteindre les objectifs ci-contre, les 110 mesures identifient plusieurs acteurs en tant que « pilote », comme le Pays du Cambrésis, les collectivités ou bien des entreprises. Le Pays du Cambrésis a pour mission de guider ces pilotes d'actions et récupérer deux typologies d'indicateurs essentiels à la bonne réussite des actions : les indicateurs de réalisation et les indicateurs d'impacts.



Les indicateurs de réalisation sont ceux prouvant la réussite d'une action : par exemple, la réalisation de tant de projets d'énergies renouvelables. Les indicateurs d'impact, quant à eux, justifient la diminution ou l'augmentation des indicateurs généraux à l'échelle du territoire : par exemple, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ci-dessous.

Émissions de gaz à effet de serre



Ces données sont essentielles pour le bilan à mi-parcours prévu en 2027 et du bilan final du PCAET en 2030 et sont à fournir au Pays du Cambrésis. Un premier état d'avancement en 2025 a été effectué, en questionnant les acteurs du territoire et en compilant ce premier niveau d'information qui permet d'analyser la mise en œuvre des actions (plus-values, difficultés, réorientations...), voire proposer de nouvelles actions en cohérence avec les objectifs stratégiques du PCAET. Ce suivi continuera au fil de l'eau par des échanges réguliers avec les acteurs du territoire.



Les priorités du PCAET et leur avancement

En synthèse, l'avancement moyen des 6 priorités du programme d'actions est de 30% environ. Cela s'explique par les projets et études réalisés par les communes, les EPCI et le Pays du Cambrésis. En exemple, la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement des Énergie Renouvelables, lié à l'action 22 de la priorité 4, la rénovation du patrimoine public des communes et EPCI lié à l'action 19 de la priorité 4, la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME, relié à l'action 33 de la priorité 6 et des actions connexes des EPCI lié à la mobilité et aux déchets, liés aux priorités 3 et 5. Cet état d'avancement a été présenté aux acteurs du PCAET (communes, EPCI, partenaires) lors d'une réunion annuelle en octobre 2025.



- L'accompagnement du Pays, auprès des collectivités, consiste à :
- Faire des préconisations de travaux dans les bâtiments, en utilisant une caméra thermique,
 - Aider à la réalisation d'audits énergétiques,
 - Aider au montage des dossiers de subvention,
 - Valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

ACTEE + c'est quoi ?

ACTEE +, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal.

Son objectif, mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à mettre en œuvre des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

- Le programme ACTEE veut :
- Réduire la facture énergétique des collectivités
 - Diminuer les émissions de CO2
 - Contribuer à l'attractivité du territoire
 - Témoigner des engagements et inspirer par les résultats.

LE SOUTIEN À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE PUBLIC

En 2025, le Pays du Cambrésis...

- A versé les dernières subventions** des appels à projets SEQUOIA 2 et SEQUOIA 3, et CEE 2024 pour un montant de **219 193 €**
- A assuré le suivi et la mise en œuvre de l'appel à projet Chêne 4** dans le cadre du Programme ACTEE + (lauréat en novembre 2024) :
 - Accompagnement de 5 audits énergétiques de bâtiments publics sur 18 (écoles, mairies, salles polyvalentes, Archéosite, ...)
 - et de 4 maîtrises d'œuvre,
 - Financement d'un poste d'économe de flux,
 - Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'actualisation de l'inventaire du patrimoine bâti.
- A répondu à Chêne 5 en février 2025** (non retenu) et Chêne 6 (réponse en 2026) :
 - Demande de 9 audits pour 7 collectivités ;
 - 1 maîtrise d'œuvre (MOE) pour une commune
- A cadré son accompagnement via le « Parcours de la Réno »**, contenant 4 guides disponibles sur le site internet du Pays à l'adresse : <http://www.paysducambresis.fr/ressources-et-publications/etudes/>

A recensé 866 bâtiments dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti public, mission confiée au CPIE Ville d'Artois. Cet inventaire fait suite à une enquête énergie réalisée en 2021, visant à connaître davantage les bâtiments communaux. L'actualisation de l'inventaire se poursuit puisqu'il reste incomplet, notamment sur des données plus précises liées à la localisation et aux surfaces des bâtiments.

A valorisé 17 demandes de Certificats d'Économie d'Énergie, lors de son dépôt annuel intervenu le 20 octobre 2025.



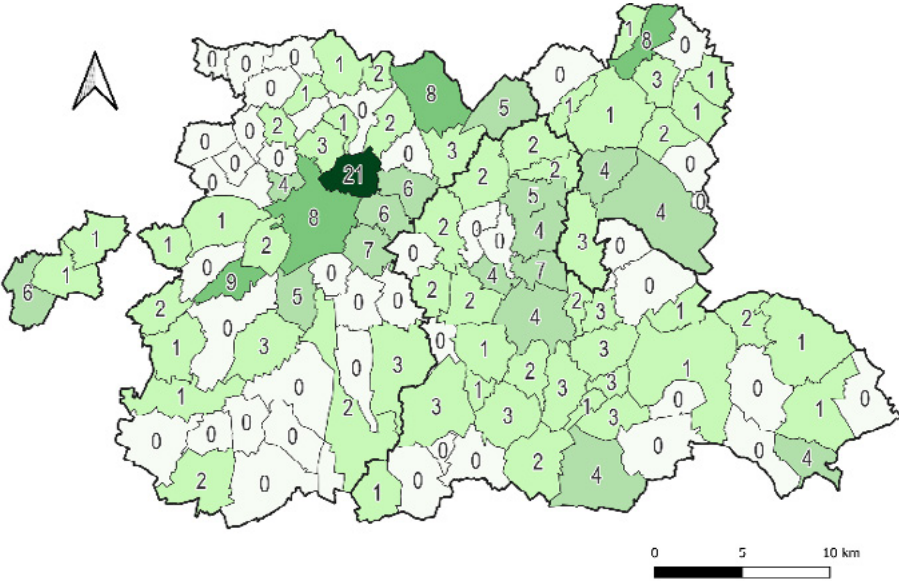
Les Certificats d'économies d'énergies (CEE) c'est quoi ?

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les CEE, permettent de transformer monétairement des économies d'énergie exprimées en kilowattheure (kWh) cumac (cumulé-actualisé). Ils sont attribués, sous certaines conditions, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Ces CEE sont rachetés par des « obligés » (des producteurs d'énergie). Cette recette entre ainsi dans le plan de financement de ces actions vertueuses.

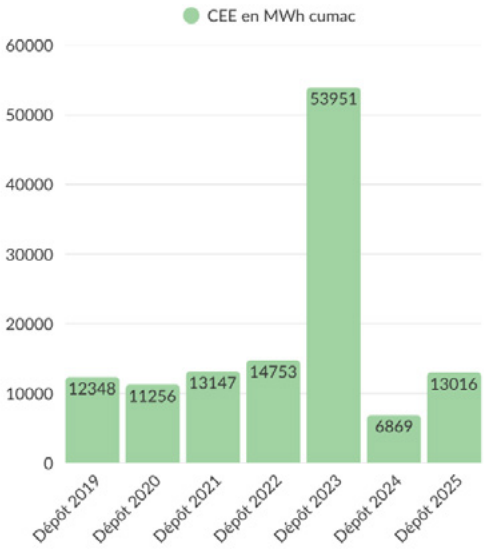
FOCUS SUR LE DÉPÔT DES CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ENERGIE (CEE) EN 2025

Pour mémoire, le Pays tient le rôle de « tiers regroupeur » des CEE, consistant à mutualiser les demandes pour la vente. En 2025, le Pays a effectué un dépôt le 20 octobre, pour la valorisation des CEE d'une volumétrie **13 016 MWh cumac**, générés par 17 collectivités du territoire pour des travaux principalement liés à de l'isolation, du chauffage et de l'éclairage extérieur. Ces travaux d'amélioration de la consommation d'énergie ont été effectués au sein de mairies, d'écoles, de logements communaux et d'un CCAS. Ce dépôt a permis de valoriser le volume à **118 969 €** de prime CEE versée par l'obligé.

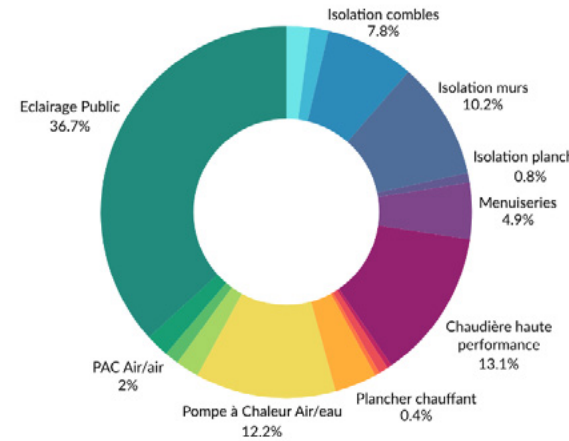
Nombres de dossiers de CEE déposés par commune entre 2019 et 2025



Volumétrie des dépôts des CEE par année*



Types de poste de travaux effectuées pour le dépôt des CEE entre 2019 et 2025



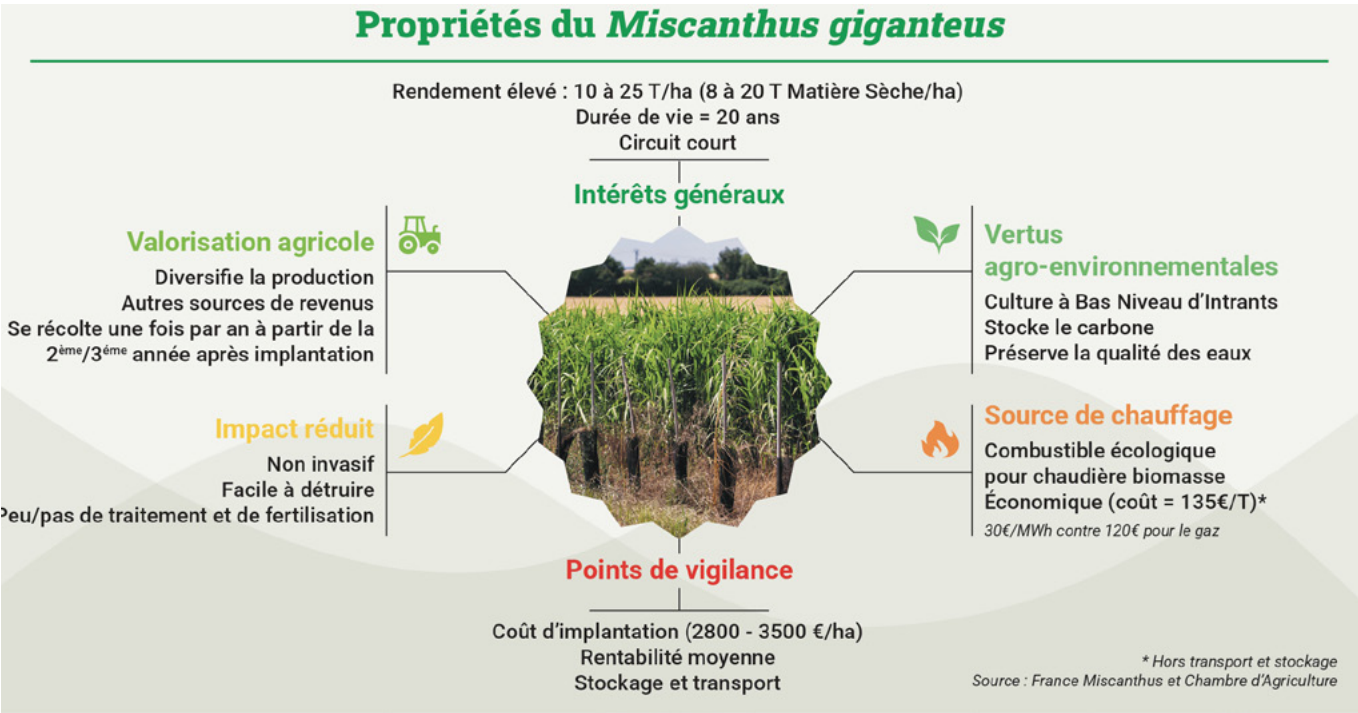
*En 2023, de nombreux CEE éclairage publics ont été déposés, ce qui a fortement accru le volume de CEE déposés.

LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage EnR

Le Pays du Cambrésis accompagne, depuis 2017, les réflexions du territoire sur le développement des énergies renouvelables. La dynamique s'est poursuivie via le financement d'études par l'ADEME et la Région. Ceci a permis de mobiliser une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO EnR)**, de fin 2020 jusqu'à avril 2025, autour de plusieurs projets tels qu'une étude d'autoconsommation collective sur 3 communes. La demande de solde en 2025 totalise une aide globale de **43 781 €**. Cela permet également de répondre à un des objectifs du PCAET 2024-2030 et ainsi tendre vers une neutralité carbone en 2050.

La Chambre d'Agriculture et le Pays du Cambrésis étudient la faisabilité d'importer une nouvelle filière agricole afin de contribuer à l'autonomie énergétique du territoire. L'étude biomasse agricole a démarré avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, par convention signée en juin 2023, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI) porté par le Pays de 2020 à 2023. L'objectif est d'identifier la possibilité de produire du Miscanthus (plante alternative au bois) par des agriculteurs pour alimenter des chaudières biomasse pour les collectivités.



Courant 2025, des rendez-vous avec des agriculteurs ont permis d'identifier un gisement de production avoisinant les **30 hectares de miscanthus** sur des parcelles agricoles disponibles. Une visite d'une chaufferie dans la commune de Busnes a démontré à quelques élus du Cambrésis que la biomasse agricole était possible en commune rurale, viable en circuit court et économique. La prochaine étape consiste à recenser les besoins des quelques communes du Cambrésis ayant exprimé un besoin afin d'orienter celles-ci auprès des agriculteurs volontaires en vue d'un projet futur. La fin de l'étude avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais est prévue pour **fin juin 2026**.

Le cadastre solaire c'est quoi ?

Le cadastre solaire est un outil pour accompagner le développement du solaire qui prend la forme d'une plateforme qui permet de :

- Fournir un premier niveau d'information pour inciter les particuliers, entreprises et collectivités à « se lancer » par un calcul de la surface optimale, du coût, des gains, de la production des bâtiments
- Orienter ces acteurs vers les différents guichets d'accompagnement : Solaire en Nord, entreprises RGE

CADASTRE SOLAIRE DU PAYS DU CAMBRÉSIS

Le Pays du Cambrésis a rendu également disponible, pour 3 ans, soit jusqu'à septembre 2026, le cadastre solaire du territoire, réalisé par Cythelia, avec l'aide financière de l'ADEME et la Région Hauts-de-France, un mode d'emploi à l'appui : <http://www.paysducambresis.fr/cadastre-solaire-du-cambresis/>

Il valorise son utilisation auprès des communes via la mission « Les Générateurs », gratuite, portée par le CD2e, qui apporte un premier regard de la capacité de production et d'une estimation des besoins des bâtiments communaux, comme éléments de réflexion à l'utilisation de l'énergie solaire.



En 2025, le cadastre solaire a eu l'occasion d'être présenté à diverses occasions, comme à des élèves de collèges lors de la semaine du développement durable en avril. Les élus du Cambrésis ont pu également se prêter de nouveau à l'exercice de prise en main à l'outil, mais au fil de l'eau lors de commissions ou rendez-vous en mairie. D'autres leviers de sensibilisation et de passage à l'action sont en réflexion pour la suite de l'outil.



Plantons le décor c’est quoi ?

- Lancée en 2010 par **Espace Naturels Régionaux (ENRx)**, l’opération « Plantons le décor » vise à préserver et valoriser le paysage local en mobilisant tous les acteurs du territoire.
- Un dispositif simple et collectif**
- Commandes groupées ou-vertes aux habitants, communes et associations
 - Accès direct à des pépiniéristes régionaux engagés
 - Partenariat avec le Centre régional de ressources génétiques
- Une offre locale et diversifiée**
- Près de 150 variétés proposées : Arbres/Arbustes/Fruitiers/Variétés potagères régionales
- Un engagement de qualité**
- Plants adaptés au territoire
 - Production 100 % régionale
 - Pépiniéristes signataires d’une charte de qualité
- Un objectif clair**
- Planter local, durable et responsable
 - Préserver la biodiversité et les paysages de notre région

PLANTONS LE DÉCOR : AGIR CONCRÈTEMENT POUR LE PAYSAGE LOCAL

BILAN DE LA CAMPAGNE 2025

De septembre à fin novembre, les particuliers, collectivités, professionnels, associations, agriculteurs ont passé commande sur le site internet de l’opération : <https://www.plantonsledecor.fr>

En 2025, **73 commandes** d’arbres champêtres, fruitiers et de graines d’essences régionales pour un montant de **8 968 €** commandés à des pépiniéristes locaux.

Cette mobilisation témoigne de l’intérêt pour des plantations adaptées au territoire et respectueuses de la biodiversité.

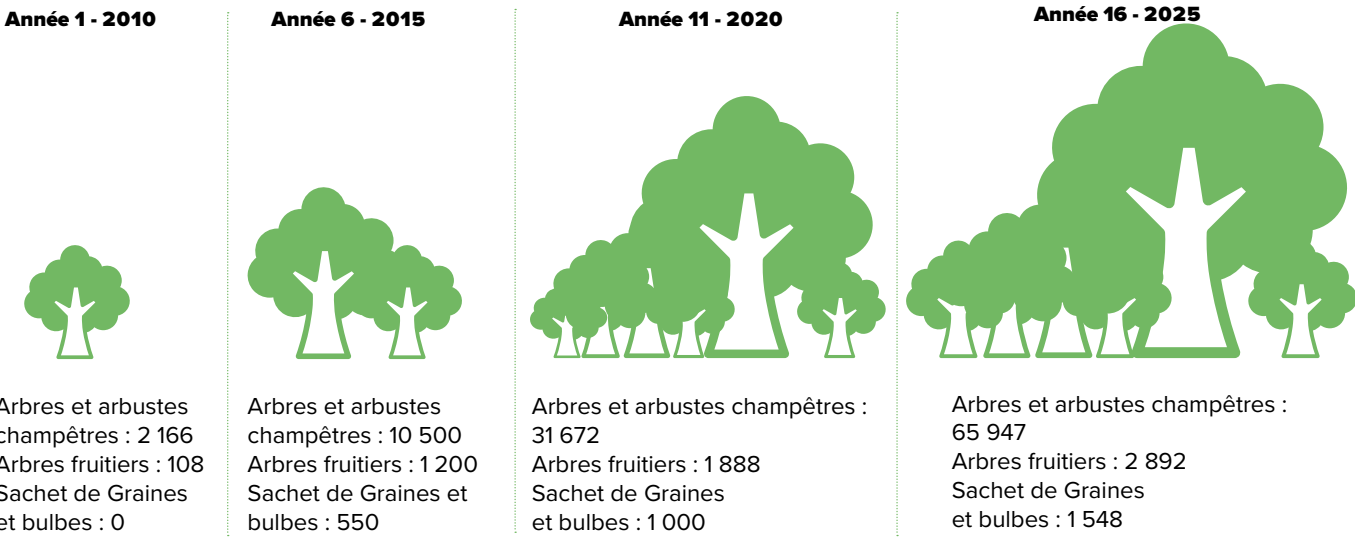
La livraison annuelle, moment clé de l’opération, s’est tenue le **samedi 13 décembre**. Elle s’est déroulée en deux temps : le matin à Cambrai et l’après-midi à Caudry, permettant ainsi une distribution au plus près des bénéficiaires.

Le Pays du Cambrésis tient à remercier **les pépinières de la Cluse et de Conchy-les-Pots** pour la qualité des plants fournis, ainsi qu’au **Centre d’Animation Eclipse et au SIAT du Val du Riot** pour leur accueil et la mise à disposition de leurs espaces, contribuant à la réussite de cette opération.

Plantons le décor©, c’est aussi des animations.

Le Pays était présent :

- à la **foire de la Saint-Mathieu**, de le Cateau-Cambrésis, le 20 septembre
- sur le **marché de Solesmes**, le 25 septembre, matin
- sur le **marché de Caudry**, le 03 octobre, matin.
- sur le **marché de Cambrai**, le 04 octobre, matin





La mission principale de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) est d'apporter un premier niveau d'information et des conseils personnalisés d'ordre technique, financier et réglementaire aux ménages et aux professionnels sur tout projet de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie.

L'Espace Conseil France Rénov' c'est quoi ?

L'Espace Conseil France Rénov' apporte informations et conseils aux particuliers mais oriente aussi les professionnels et communes sur les problématiques de l'énergie dans le logement : économie d'énergie, maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable.

Sur l'arrondissement de Cambrai, il est confié à l'ADIL du Nord Pas-de-Calais, grâce à un cofinancement, Etat et Pays du Cambrésis.

Evolution en 2025

- L'ECFR évolue avec l'intégration d'une mission d'appui juridique à destination des ménages.
- Intégration de l'ECFR à la Maison Habitat de la Communauté d'Agglomération de Cambrai

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ

Le PETR intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre des missions déléguées par les EPCI membres.

Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, dans le parc privé, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général, de l'Espace Conseil France Rénov', du dispositif Fonds Air Bois et l'Observatoire de l'Habitat.

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

ACTIONS

La mission d'information-conseil de l'Espace France Rénov' est développée depuis 2012 sur le territoire. Soit près de 16 000 demandes depuis sa mise en œuvre. Le nombre de demandes varie d'une année sur l'autre en fonctions de plusieurs facteurs ainsi :

- En 2025, le conseiller France Rénov' a enregistré 868 demandes (56% pour la mission d'information et 44% pour la mission conseil), (1 600 en 2024 et 1 247 en 2023). Cette baisse s'explique principalement par le contexte national notamment : les changements fréquents des dispositifs d'aide les suspensions temporaires intervenues en 2025, ayant conduit de nombreux ménages à abandonner ou à reporter leurs projets de rénovation.
- En 2025, les informations de premier niveau concernent une très grande majorité des demandes sur la rénovation énergétique (92,6 %). D'autres sujets sont abordés (autonomie, lutte contre l'habitat indigne...)

Ces tendances illustrent que, malgré un contexte de baisse générale du nombre d'actes d'information, la rénovation énergétique demeure au coeur des préoccupations des ménages.

Sur l'année 2025, l'Espace Conseil France Rénov' du Cambrésis a :

- participé à des événements locaux comme le Salon de l'Habitat de Cambrai en septembre 2025 ainsi qu'au « Petit déjeuner de la rénovation » tenu le 10 mars 2025.

Ces actions ont permis d'informer et d'orienter les habitants et professionnels dans leurs projets de travaux tout en renforçant la visibilité du dispositif France Rénov' sur le territoire.

L'ECFR est identifié comme porte d'entrée privilégiée des questions relatives à la rénovation énergétique. Il informe et accompagne les particuliers dans le cadre de la Prime Air Bois, sur l'éligibilité, les démarches et la constitution des dossiers.



PERMANENCES 2025

L'espace d'accueil permanent est localisé à Cambrai au sein de la Maison Habitat de la CAC (3 rue d'Alger). Des permanences sont organisées sur rendez-vous dans sept communes de l'arrondissement, afin de garantir proximité et accès facilité à l'information.

Celles-ci renforcent aussi la coopération avec les structures partenaires (mairies, CCAS, Maisons France Services) et consolident un maillage territorial déjà efficace.

Une boîte mail unique : contact@adilnpdc.fr , relevée quotidiennement, permet aux habitants de poser leurs questions par mail. Un formulaire de contact est également disponible sur le site internet de l'ADIL.



Conseil en énergie : 03 62 53 25 18

Commune	Lieu	Périodicité	Horaires
Caudry (CA2C)	CCAS	2 ^e - 4 ^e mardi du mois	9h-12h/13h30-16h
Avesnes-les-Aubert (CA2C)	Mairie	4 ^{ème} lundi du mois	14h - 17h
Le Cateau-Cambrésis (CA2C)	Maison de services au public (MSAP)	3 ^{ème} mer. du mois	9h - 12h
Busigny (CA2C)	Mairie	3 ^{ème} mer. du mois	14h - 17h
Iwuy (CAC)	Mairie	1 ^{er} lundi du mois	14h - 17h
Gouzeaucourt (CAC)	Maison France Services	2 ^{ème} mercredi du mois	9h - 12h
Solesmes (CCPS)	Siège de la CCPS	3 ^{ème} jeudi du mois	9h-12h /14h-17h



Conseil juridique : 03 59 61 62 59

Commune	Lieu	Périodicité	Horaires
Cambrai (CAC)	Maison de l'Habitat		
Caudry (CA2C)	CCAS	1 ^{er} jeudi du mois	14h - 17h
Le Cateau-Cambrésis (CA2C)	Maison de services au public (MSAP)	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeu. du mois	9h - 12h
Solesmes (CCPS)	Siège de la CCPS	3 ^{ème} jeudi du mois	14h - 17h

Les chiffres clé du conseil juridique en 2025

→ 1 255 consultations, soit +3.21% par rapport à l'année 2024

Communauté d'Agglomération de Cambrai	718 consultations	-2%
Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	436 consultations	+5%
Communauté de Communes du Pays Solesmois	101 consultations	+46%



Rapports locatifs
837 consultations
+16%



Mal Logement
210 consultations
-3%



Impayés / Expulsions
109 consultations
-22%



Acquisition / Vente
67 consultations
+6%



Le PIG, c'est quoi ?

Le Programme d'intérêt Général est un programme d'aides aux travaux qui apporte une aide financière aux propriétaires occupants sous conditions de ressources – pour leur projet de rénovation globale de leur habitat. Depuis 2024, un projet permettant de réaliser au moins :

- 2 sauts de classe énergétique
- 2 gestes d'isolation minimum
- Accompagnement par mon accompagnateur Rénov'

L'opérateur INHARI a été missionné par le Pays du Cambrésis pour accompagner gratuitement les ménages dans les nombreuses étapes de leur projet de rénovation : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis, scénarii de travaux, montage des dossiers de demande de subventions, suivi des travaux...

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) 2019-2023, qui constitue le deuxième PIG mis en œuvre, a été prolongé de deux années supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2025. Il succède au premier Programme d'Intérêt Général, déployé sur la période 2013-2018.

Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales. Il a pour mission de **lutter contre la précarité énergétique** (objectif annuel de 90 dossiers) et **le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** (objectif annuel de 80 dossiers). Le suivi-animation du programme est confié à l'association INHARI qui dispose d'une antenne locale à Cambrai. Dans ce cadre, elle accompagne les propriétaires occupants, au revenu modeste et très modeste, éligibles aux aides de l'ANAH, dans leur projet de travaux et demandes subventions : ANAH, Région (jusqu'en 2024) Département, caisses de retraite, territoire... Ce programme permet ainsi aux ménages de mobiliser d'autres financements que ceux de l'ANAH afin de réduire leur reste à charge tout en réalisant un bouquet de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie significatives. En 2025, les élus et techniciens du PETR ont travaillé à la préparation du troisième PIG dont la mise en œuvre est prévue courant 2026.

ACTIONS

- En 2025, le rythme et la qualité de l'accompagnement ont été maintenus :
- 90 dossiers déposés pour l'amélioration énergétique
 - 80 dossiers déposés pour l'autonomie
 - 88 dossiers soldés en 2025 pour l'amélioration énergétique (101 en 2024)
 - 39 dossiers soldés en 2025 pour l'autonomie (39 en 2024)
 - 4 754 562,89 € ht de travaux réalisés en 2025 (3 185 064 € ht en 2024)
 - 3 715 093,80 € de subventions versées (1 767 935 € en 2024)
 - En moyenne, 48 % d'économie d'énergie réalisées pour les dossiers soldés « Amélioration énergétique » (46% en 2024).

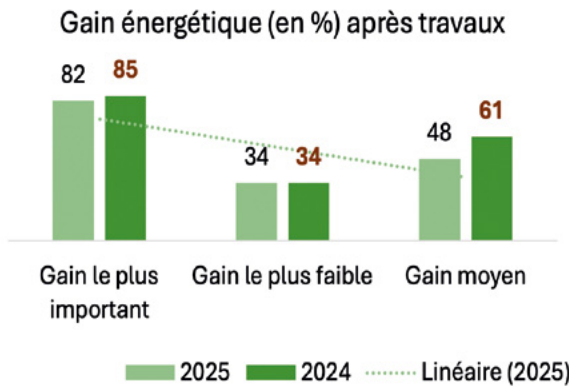
Détail des aides aux travaux 2025 du dispositif 2019/2025

Financeurs	Montants des aides engagées en 2025
Anah	3 839 808 €
Département – NEHS et J'Aménage 59	121 084 €
Prime Pays du Cambrésis (700€ sur les dossiers Energie et 400€ sur les dossiers Autonomie)	89 300 €
Prime CA2C (300 € sur les dossiers énergie)	12 900 €

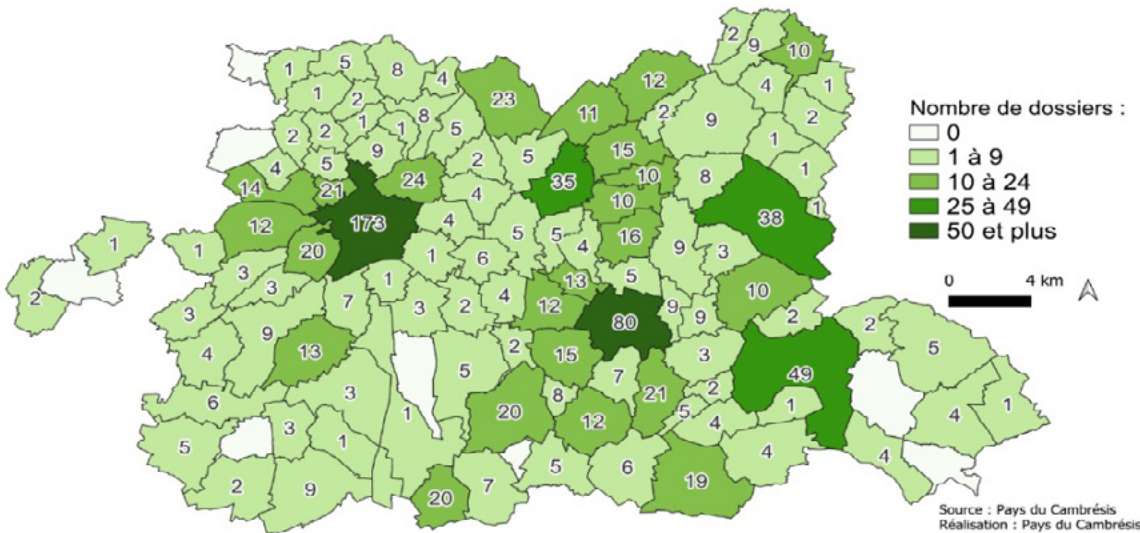
Nombre cumulé de dossiers accompagnés	Au 31/12/2018 (1 ^{er} PIG)	Au 31/12/2025 (1 ^{er} et 2 ^{ème} PIG)
Rénovation énergétique	754	1 503
Autonomie	170	529
Montant cumulé des travaux TTC	17 000 000 €	39 981 764 €
Montant cumulé des subventions mobilisées	9 177 000 €	23 311 168 €

La deuxième phase du PIG a montré une dynamique renforcée en réponse à l'objectif de massification de la rénovation de l'habitat, telle qu'attendu par l'ANAH avec :

- 63% des dossiers 2025 concernent une sortie de passoire thermique F ou G
- Contre 74% des dossiers en 2024 et 39% des dossiers en 2023



Nombre de dossiers agréés dans le cadre du PIG 2 sur période 2019/2025



COMMUNICATION – EVÈNEMENTIEL

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), le service habitat du Pays du Cambrésis, en partenariat avec les EPCI, assure en interne le pilotage du volet 1 du Pacte Territorial dédié au dynamisme territorial.

À ce titre, le PETR met en œuvre diverses actions à destination des élus, des habitants et des professionnels :

- le salon de l'habitat du Cambrésis, les 26, 27 et 28 septembre 2025 avec l'ADIL et INHARI
- un petit déjeuner des artisans (10 mars 2025) pour échanger sur les nouvelles aides financières (Ma Prime Rénov' et Ma prime Adapt')
- l'actualisation du recensement des artisans ayant la qualification « RGE » en lien avec les postes de rénovation du PIG/FAB (identification et cartographie), en partenariat avec Cambrésis Emploi.

Ces initiatives visent notamment à renforcer :

- la mobilisation des acteurs du territoire et la communication autour des dispositifs existants,
- la sensibilisation aux enjeux de l'habitat et la prévention des problématiques liées au logement.





La prime Air Bois, c'est quoi ?

La prime Air Bois apporte une aide financière à hauteur de 1 350 € maximum pour permettre aux particuliers de remplacer un appareil de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002, par des appareils labellisés « flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants.

La subvention sera de 1 350 € dont le cofinancement se compose de la manière suivante :

- ADEME : 675 €
- Pays du Cambrésis : 425 €
- EPCI concernée (CAC, CA2C, CCPS) : 250 €

La Prime Air Bois 2023-2025 a pour objectifs de :

- remplacer 180 appareils bois vétustes en 3 ans
- lutter contre la pollution de l'air
- permettre aux ménages de mieux se chauffer au bois et de faire des économies d'énergie
- sensibiliser sur le brulage des déchets verts

LA PRIME AIR BOIS 2023-2025

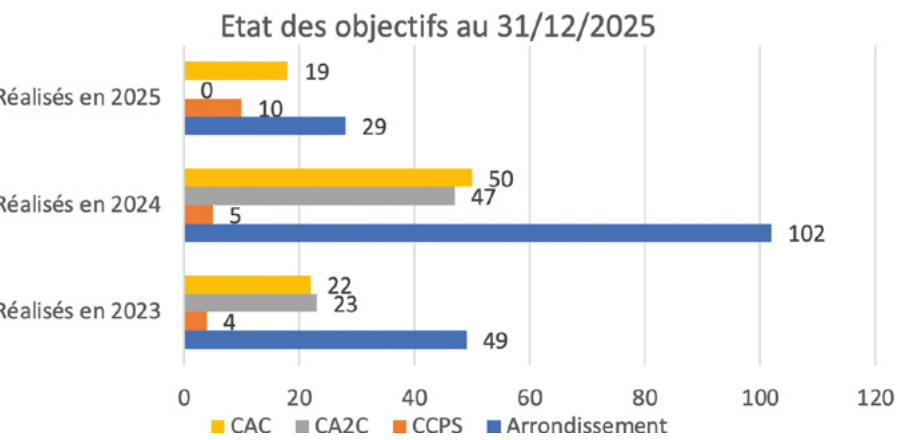
Ce dispositif renforce la prévention sur le volet « qualité de l'air » sur l'arrondissement de Cambrai. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans.

Le Fonds Air Bois 2 est piloté et animé par le Pays du Cambrésis qui a en charge le suivi des objectifs, l'instruction des dossiers et le volet communication. L'Espace Conseil France Rénov' est mobilisé dans la pré instruction des dossiers en cohérence avec son rôle de conseil et de sensibilisation (sur le choix des artisans, le choix des appareils, le brulage des déchets verts, le choix et le stockage du combustible, etc.). A noter que les artisans RGE sont fortement associés et constituent le principal relai d'information auprès de leur clientèle.

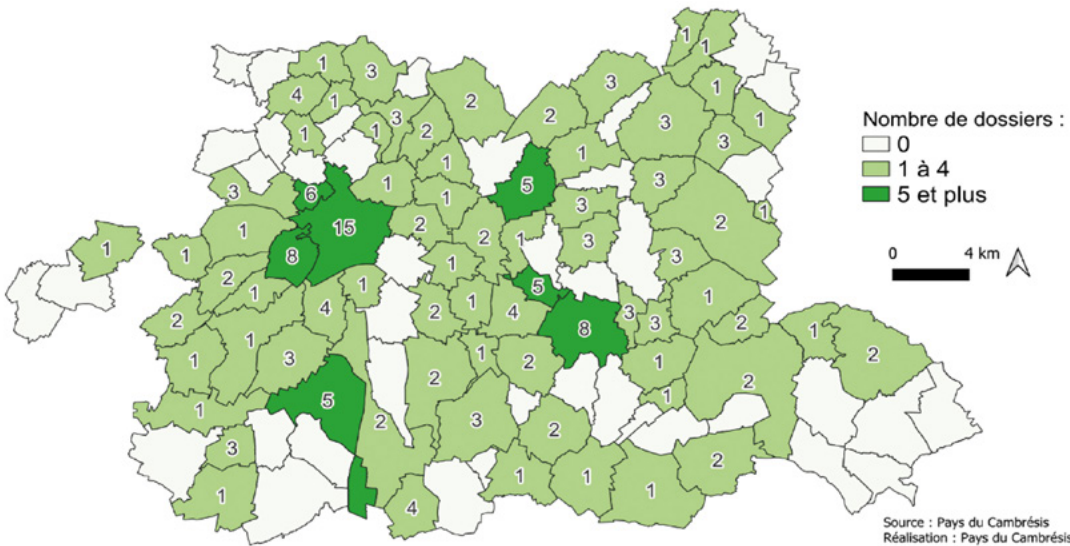
ÉTAT DES OBJECTIFS AU 31/12/2025

Au 31/12/2025, 100 % de l'objectif global a été atteint, soit 180 dossiers instruits et notifiés, répartis comme suit :

- 51 % sur la CAC, avec 91 dossiers atteints ;
- 40 % sur la CA2C, avec 70 dossiers atteints ;
- 9 % sur la CCPS, avec 19 dossiers atteints.



Nombre de dossiers agréés dans le cadre du Fond Air – années 2023 - 2025



ACTIONS

Financeurs	Montants
ADEME	121 500 €
Pays du Cambrésis	76 500 €
EPCI : CAC, CA2C, CCPS	45 000 €

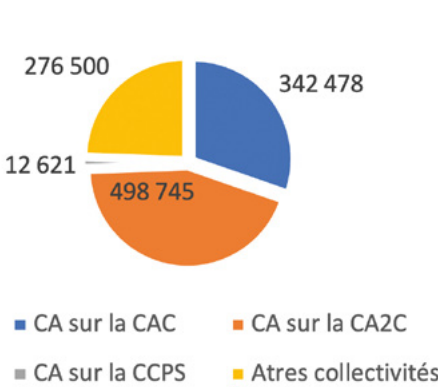
Les 180 dossiers notifiés entre 2023 et 2025 représentent un chiffre d'affaires prévisionnel de 1 130 344 € TTC

Au regard de la localisation des entreprises choisies par les bénéficiaires, 72% du CA global est généré sur l'arrondissement.

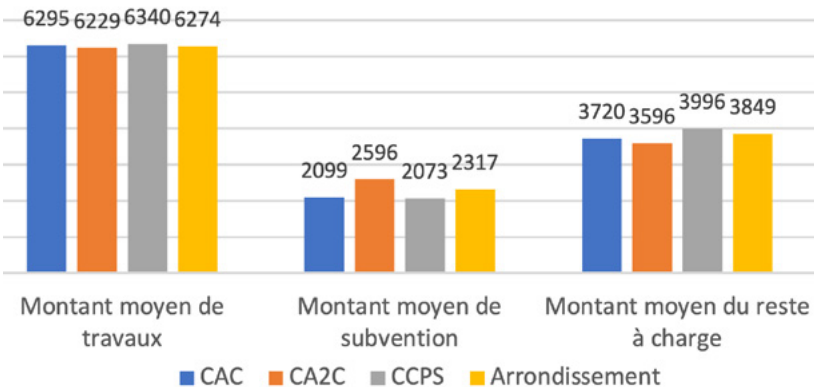


- Montant moyen des subventions touchées et du reste à charge en 2023, 2024 et 2025 :
- En moyenne, la Prime Air Bois permet de financer à elle seule 23% du coût des travaux
 - Parmi les 180 bénéficiaires de la prime, 65% ont aussi demandé la prime forfaitaire MaPrimeRénov', avec un coût moyen des subventions de 2 826 €
 - Le reste à charge est de 3 849 € en moyenne sur le Cambrésis (toutes aides cumulées).

Le chiffre d'affaires (en €) en 2023, 2024 et 2025 au regard de la localisation des entreprises



Les montants moyens reste à charge selon les EPCI



143 appareils soit 80% des dossiers, sont labellisés flamme verte 7* et 37 appareils sont inscrits au registre des équivalents de l'ADEME au moment de la demande.

Sur les 180 dossiers instruits, on constate en moyenne, des émissions de poussières des nouveaux appareils de :

- 22,3 mg/nm³ en 2023 ;
- 19,8 mg/nm³ en 2024 ;
- 29,08 mg/nm³ en 2025.

Le rendement moyen des appareils est d'environ 82 %.

Les moyennes de performance montrent que les installations réalisées dans le cadre du dispositif Prime Air Bois sur l'arrondissement de Cambrai traduisent une amélioration nette des performances environnementales des appareils de chauffage au bois remplacés.

La majorité des équipements installés présentent des indices compris entre 13 et 35, correspondant à des niveaux de combustion plus performants et à des émissions polluantes significativement réduites.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le PETR soutient le développement rural et l'économie de proximité grâce à la mobilisation du **programme européen LEADER** qui accompagne financièrement le Cambrésis dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.



LEADER c'est quoi ?

LEADER signifie **Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale**.

Son objectif ?
Soutenir et financer des initiatives portées par les collectivités, entreprises et associations, au service du développement du territoire.

Concrètement, l'Europe co-finance des projets innovants et utiles, à condition qu'ils s'inscrivent dans une **stratégie locale de développement (SLD)**

Au cœur du dispositif, le **GAL (Groupe d'Action Locale)** : un collectif qui réunit acteurs publics et privés pour :
- définir les priorités du territoire
- décider de soutenir les porteurs de projets

Structure porteuse
Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, issu de la volonté des 3 EPCI

Territoire éligible

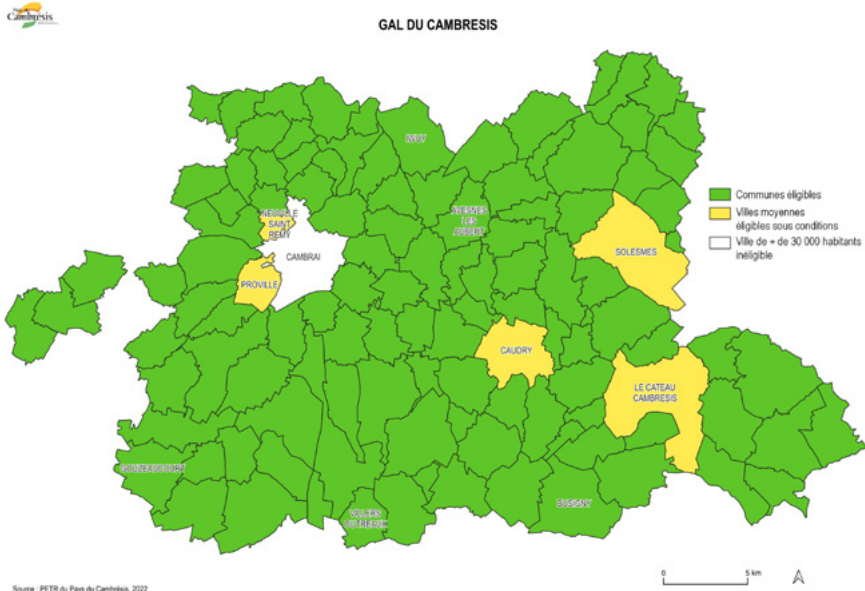
- Arrondissement de Cambrai (hors ville de Cambrai)
- 115 communes concernées
- 127 621 habitants
- Communes moyennes : 20 % de l'enveloppe

LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

3^{ÈME} PROGRAMME LEADER SUR LE CAMBRÉSIS : UN LEVIER AU SERVICE DU TERRITOIRE
L'année 2025 a marqué le démarrage effectif de la programmation LEADER 2023-2027 sur le territoire. Cette année a été rythmée par l'installation de la gouvernance, le lancement officiel du programme, l'accompagnement des porteurs de projets et les premières décisions de programmation.



Depuis 2007, le programme LEADER accompagne le développement local avec des résultats concrets :
- **> 252 projets soutenus**
- **> 3,43 M€ de financements européens mobilisés**



Programme LEADER 2023-2027 : les grandes étapes de l'année

11 mars – Installation du **comité de programmation LEADER**

- 30 membres présents
- Élection de la **présidence** : **Laurence Ribes** (Maire de Montay, VP Tourisme de la CA2C et VP en charge de la ruralité du Pays du Cambrésis) ;
- Élection de la **vice-présidence** : **Dominique Belmer** (Artisan et membre de la CMA Hauts-de-France).

22 avril – Signature officielle de la convention avec la Région Hauts-de-France (Autorité de gestion)

03 juin – **Lancement officiel du programme** – Ors (Maison forestière), CA2C
En présence de **Marie-Sophie Lesne**, Vice-présidente à l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de la Région Hauts-de-France

Septembre – Validation du **règlement intérieur** et **des grilles de sélection**

30 septembre – 1^{ère} réunion du Comité technique

13 octobre – 1^{ère} réunion du Comité de Programmation, à Clary (CA2C)

08 Décembre – 2^{ème} réunion du Comité technique



Installation du comité de programmation LEADER 2023/2027



Lancement officiel de la programmation LEADER 2023-2027

Organisation du programme LEADER 2023-2027

Le territoire s'organise en GAL (Groupe d'Action Locale) qui se compose de :
- **Equipe d'animation (1.5ETP)**

- **Comité technique - première analyse des projets**
 - techniciens des partenaires (EPCI, Chambres consulaires (CCI, CMA, Agriculture), État, Région, Département, EPIC)
- **Comité de programmation (22 membres) – instance de décision**
 - 11 élus du collège public : 5 CAC / 4 CA2C/2 CCPS
 - 11 membres du collège privé
 - 5 représentants entreprises (commerce, artisanat, agriculture)
 - 2 représentants du monde associatif
 - 4 représentants du Conseil de développement

Communication et promotion du programme

Afin de faire connaître les opportunités offertes par LEADER et d'informer les acteurs du territoire, plusieurs actions de communication ont été déployées :

- Mise en ligne d'une page dédiée au programme LEADER sur le site internet du Pays du Cambrésis ;
- Publications régulières sur les réseaux sociaux du Pays du Cambrésis ;
- Création de supports de communication (tract de présentation, kakemono, guide du membre du Comité de programmation) ;
- Mailing ciblé à destination des prescripteurs, des communes, des EPCI ainsi que des partenaires des chambres consulaires, en associant à la fois les élus et les techniciens concernés.
- Organisation de plusieurs temps d'échanges visant à promouvoir le programme, favoriser sa visibilité et renforcer les partenariats locaux : Club Cigles, Bureau de la CA2C, Service culture de la CAC,...

Pour la période **2023-2027**, une nouvelle dynamique s'appuie sur **3 axes stratégiques** :

- **Soutenir l'économie locale** : modernisation des commerces et de l'artisanat, développement de tiers-lieux, accompagnement des acteurs du tourisme
- **Valoriser les productions locales** : appui aux agriculteurs et producteurs (boutiques, laboratoires), promotion des circuits courts et de l'économie circulaire
- **Renforcer l'attractivité du territoire** : mise en valeur du patrimoine, création de circuits touristiques et développement des itinérances.



Une enveloppe de 1,1 M€ pour 2023-2027

En 2025 :

45 porteurs de projets accompagnés

9 projets programmés, pour un montant de 146 331.21€ de fonds LEADER

Nom du projet	Porteur du projet	Coût projet total (HT)	Subvention LEADER sollicitée
Aménagement d'un salon de coiffure	PEGGY COIFFURE	10 114,80 €	4 894,24 €
Acquisition de matériels de boulangerie	LEDUC BOULANGERIE	100 000,00 €	24 000,00 €
Création d'un salon de toilettage à Solesmes	SCARLETT SALON DE TOILETTAGE	17 806,30 €	11 092,64 €
Acquisition d'une tractopelle	SARL LANGLOIS DANIEL ET FILS	137 000,00 €	30 000,00 €
Développement et maintien d'une fleuristerie	SARL GWS ATELIER DES FLEURS	21 024,25 €	4 861,11 €
Acquisition de matériels de production: machine à broderie et découpe laser	MERESSE CONCEPT	66 858,59 €	30 000,00 €
Acquisition de matériels de restauration	SASU RESTAURANT GOUZEAUCOURT	19 970,00 €	9 385,00 €
Acquisition de matériel frigorifique pour l'activité de valorisation et de commercialisation de viandes de gibiers sauvages	LES SAUVAGEONS	25 150,00 €	14 720,00 €
Accompagnement stratégique de la Destination Cambrésis portée par l'Agence d'Attractivité	Agence d'attractivité du Cambrésis	22 365,00 €	17 378,22 €



Langlois Daniel et fils
Le Cateau-Cambrésis



Scarlett
Solesmes



Peggy Coiffure
Gouzeaucourt



Perspectives 2026

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027

Organiser 3 comités de programmation

Objectif :

- 600 000 € de subventions
- 25 projets accompagnés

Animation et accompagnement

Organisation de réunions d'information partenaires
Accompagnement des nouveaux porteurs de projet

Coopération

Définition et mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets de coopération

Suivi & amélioration

Évaluation à mi-parcours
Refonte du site internet

Veille financière stratégique

Participation aux réseaux :
LEADER France
Inter GAL Hauts-de-France

Recherche de financements complémentaires

Europe, État, Région, Département

CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) – BUDGET PRINCIPAL

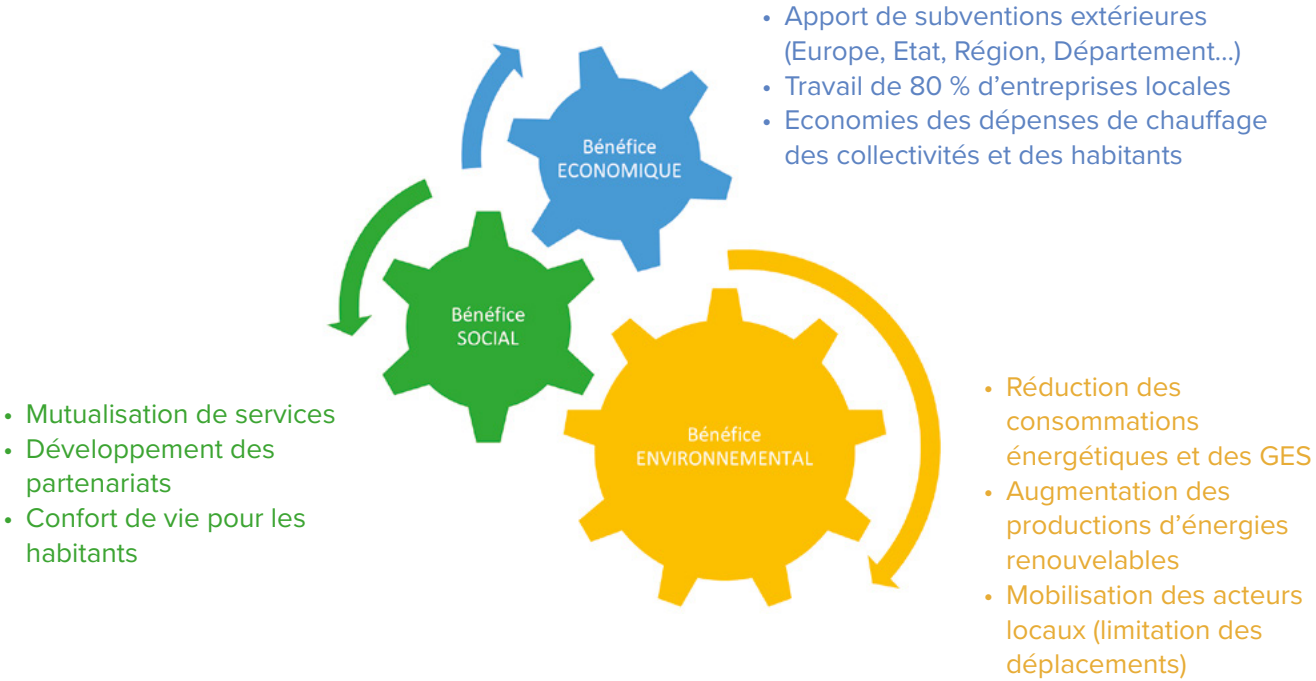
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 496 878.04	1 581 951.85	3 078 829.89
Titres Emis	239 859.46	646 333.74	886 193.20
Réduction de titres			
Recettes Nettes	1 257 018.58	935 618.11	2 192 636.69
DÉPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 496 878.04	1 581 951.85	3 078 829.89
Mandats émis	94 053.41	816 701.78	910 755.19
Annulation de mandats	0	242.63	242.63
Dépenses nettes	1 402 824.63	765 250.07	2 168 074.7
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	145 806.05		24 561.99
Déficit		170 368.04	
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I / BUDGET PRINCIPAL			
Investissement	752 224.51	145 806.05	898 030.56
Fonctionnement	788 996.72	- 170 368.04	618 628.68
TOTAL	1 541 221,23	-24 561.99	1 516 659.24

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	0	1 035 675.82	1 035 675.82
Titres Emis	0	496 262.37	496 262.37
Réduction de titres	0		
Recettes Nettes	0	496 262.37	496 262.37
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	0	1 035 675.82	1 035 675.82
Mandats émis	0	589 895.75	589 895.75
Annulation de mandats	0		
Dépenses nettes	0	539 413.45	539 413.45
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		-93633.38	-93633.38
Déficit			
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I / BUDGETANNEXE			
Fonctionnement	434 383.82	-93 633.38	340 750.44
TOTAL	434 383.82	-93 633.38	340 750.44

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte :
Budget principal : cotisation de 2.60 € par habitant.
Budget annexe « Habiter Mieux » : cotisation de 1.50 € par habitant

Sur la période 2019-2025, le PETR du Pays du Cambrésis a démontré sa capacité à mobiliser des financements extérieurs au bénéfice du territoire.
Ainsi, pour **2,60 € de cotisation des EPCI** au budget principal du PETR, **3,77 € de financements extérieurs** ont été obtenus pour le Cambrésis, représentant un montant total de 4 292 369 €. De même, pour **1,50 € de cotisation des EPCI** au budget « Habiter Mieux », le PETR a permis de mobiliser **17,90 € de financements extérieurs**, soit un total de **17 938 824 €** en faveur du territoire.
Ces résultats illustrent la plus-value apportée par le PETR, qui contribue à soutenir l'économie locale, à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, tout en favorisant des actions respectueuses de l'environnement.

LES ACTIONS DU CAMBRESIS S'INSERENT
DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



Environnement

Social

Economie

Des actions « développement durable » du PETR

Télétravail
Depuis 2020, les agents ont la possibilité de bénéficier d'une journée de télétravail par semaine.
En 2025, 3 agents sur 8 travaillent 1 journée par semaine en télétravail

Déplacements domicile-Travail
Le Pays a permis aux agents de privilégier l'usage du train pour venir au travail, en adaptant si besoin leurs horaires.
En 2025, 2 agents sur 8 viennent au travail en transport en commun
Le + : 1 agent privilégie la marche à pied.

Approvisionnement
Lors des moments conviviaux, le Pays privilégie de travailler avec des restaurateurs/ traiteurs au plus proche de l'événement (à moins de 5 km) et avec des produits/boissons locales.

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Energétique – est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par ces cofinanceurs. Son objectif, mettre à disposition des outils d’aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

ACTEE 2 : Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l’amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long-terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d’énergie.

ADEME : L’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME), créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l’environnement, de l’énergie et du développement durable. La principale mission de l’ADEME est d’accompagner et de financer des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

AMI : l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d’offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

ANAH : L’Agence nationale de l’habitat (Anah) met en oeuvre la politique nationale d’amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux. Les missions de l’Anah s’organisent autour de deux axes étroitement liés :

- la lutte contre les fractures sociales et territoriales
- la lutte contre la précarité énergétique.

AOM : Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l’organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

Arbo climat : L’outil Arbo Climat permet d’évaluer et de valoriser l’impact positif du patrimoine arboré existant ; de mesurer et comparer l’impact en stockage de carbone et sur la lutte contre les îlots de chaleur de différents scénarii de plantation ; de sélectionner les essences pour obtenir des bénéfices sur des champs supplémentaires comme la résistance à une augmentation de température, l’intérêt pour la biodiversité. Il s’agit ainsi d’un outil de prospective et d’aide à la décision pour les collectivités, qui permet de mettre en avant l’arbre qui est un moyen très efficace dans le contexte de changement climatique.

CAC : Communauté d’agglomération de Cambrai

CA2C : Communauté d’agglomération du Caudrésis-Catésis

CCI : Chambre de Commerce et d’Industrie

CCPS : Communauté de communes du Pays Solesmois

CEE : Certificats d’économie d’énergie

CEE bonifiées TEPCV : Ce dispositif prévoit que toutes dépenses de rénovation énergétique réalisées par un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants -ou par une commune incluse dans ce territoire- peut donner lieu à délivrance de Certificats d’Economies d’Energie. Ces CEE sont bonifiés et permettent de financer jusqu’à la totalité de l’opération.

CEREMA : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Cerema, accompagne l’État et les collectivités territoriales pour l’élaboration, le déploiement et l’évaluation de politiques publiques d’aménagement et de transport. Leur vocation est d’apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Collectivité territoriale : Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l’État. Chaque collectivité (commune, département, région,...) est dotée d’un exécutif et d’une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l’action de l’État.

COT EnR : Un Contrat de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un Contrat d’objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C’est un programme de développement des EnR à l’échelle d’un territoire, il est porté par une structure publique dont son périmètre d’action couvre ce territoire. **COT TRI** : Contrat d’Objectif Territorial pour l’Amplification de la Troisième Révolution Industrielle. C’est un dispositif contractuel passé entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l’ADEME et une collectivité territoriale pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d’animer et de mobiliser tous les acteurs sur les enjeux de transition énergétique, écologique et de REV3. Il s’agit donc d’un dispositif permettant l’articulation de différentes démarches déjà en cours (SCoT, PCAET, REV 3, ...). Ce dispositif s’appuie sur : un protocole de partenariat structuré en 15 domaines de coopération avec au moins 9 objectifs quantifiés, des moyens financiers et une gouvernance élargie.

CRTE : Co-pilotés par la ministre de la Transition écologique, et la ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les Contrats de relance et de transition écologique répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les CRTE constituent le nouveau cadre de dialogue entre l’Etat et les acteurs locaux dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Vecteurs de la relance 2021-2022, ils favorisent l’investissement public et privé. Evolutifs, ils s’échelonnent sur les six ans du mandat municipal 2020-2026, en cohérence avec la durée des fonds européens et des contrats de plan Etat-région (CPER).

CUMAC : Abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s’emploie à la suite de l’unité d’énergie qu’est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d’énergie par heure) ; le cumac permet de déterminer la valeur financière d’un kWh d’énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.

CMA : Chambre des Métiers et de l’Artisanat

DETR : Dotation d’équipement des territoires ruraux. La DETR est une dotation de l’État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d’aider des projets d’investissement.

DREETS : la Direction Régionale de l’Économie, de l’Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l’économie et des finances, du travail et de l’emploi. Elle est placée sous l’autorité du préfet de région et, pour les missions relatives au système d’inspection du travail, sous celle de la direction générale du Travail. Pour les missions relevant de la compétence du préfet de département, elle est placée sous l’autorité fonctionnelle de celui-ci.

DSIL : dotation de soutien à l’investissement local. L’investissement public local constitue une priorité gouvernementale depuis 2016, qui s’est traduite par la mobilisation du fonds de soutien pour l’investissement public local (DSIL), en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

EnR : les énergies renouvelables. On compte cinq sources d’énergie renouvelable principales : l’énergie solaire : les rayons du soleil ; l’énergie éolienne : la force du vent ; l’énergie hydraulique : la puissance de l’eau ; l’énergie biomasse : l’utilisation des matières organiques ; l’énergie géothermique : la chaleur de la terre.

ENRx : Structure publique régionale, Espaces naturels régionaux contribue à la mise en oeuvre des politiques publiques : biodiversité, aménagement du territoire, préservation des ressources génétiques, éducation à l’environnement, agriculture durable, transition climatique et écologique, ... ENRx conçoit et anime ses missions et opérations régionales partagées dans les territoires : Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France, Plantons le décor, ...

EPCI : Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d’exercer certaines de leurs compétences en commun (communautés de communes, d’agglomération, urbaines, Métropoles).

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l’Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d’euros consacrés à l’objectif « investissement pour la croissance et l’emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

FNCCR : La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies est l’association nationale des services publics en réseaux, rassemblant plus de 850 collectivités de tous types pour 60 millions d’habitants représentés. Elle agit dans les domaines des réseaux d’énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR, MDE, CEE...), des réseaux d’eau et d’assainissement ainsi que des réseaux numériques. Son action se décline selon 3 axes :

- représenter et fédérer l’ensemble des collectivités pour accompagner la rédaction des textes de lois
- nationaux et européens dans les Parlements et les Ministères
- accompagner ses adhérents dans leurs projets, sous les axes techniques, juridiques, ...
- animer les filières via l’organisation de journées d’étude, de colloque
- ACTEE 2 est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), qui est le porteur principal.

France Renov’ : Pour conseiller les ménages dans leurs projets de rénovation de leur logement, accélérer la transition énergétique dans l’habitat et accompagner davantage de ménages vers des rénovations performantes, le gouvernement a créé France Renov’. L’Anah pilote ce service public et le déploie sur tout le territoire, pour permettre à chaque ménage d’améliorer le confort de son logement, de réduire ses consommations d’énergie ou encore de l’adapter en cas de perte d’autonomie (handicap, vieillissement).

GAL : Les Groupes d’Action Locale sont les acteurs qui constituent le cœur de la démarche LEADER. Le Groupe d’Action Locale (GAL), met en œuvre une stratégie locale de développement et est l’interlocuteur de proximité des porteurs de projets.

INAHRI : INHARI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs projets d’aménagement d’habitat et d’aménagement et les particuliers dans leurs projets d’amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Hauts-de-France et en Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PIG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l’Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C’est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d’une stratégie locale de développement : un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Loi «Climat et Résilience» : La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite «loi Climat et Résilience», vise à accélérer la transition écologique de la société et de l’économie françaises. Cette loi traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Elle vise à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale. La loi climat et résilience envisage de réduire le rythme d’artificialisation de sols par deux, en vue d’atteindre la neutralité en 2050.

Loi MAPTAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l’action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique

des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi no 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s’agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015.

La loi d’orientation des mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Mix énergétique : Le mix énergétique correspond à la répartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire, éolien, hydraulique, biomasse...) dans la production d’énergies directement utilisables telles que l’électricité ou la chaleur.

NEHS : Le département du Nord propose des aides à l’adaptation du logement ou au maintien à domicile, et des aides pour des travaux d’amélioration de la performance énergétique du logement (ventilation, mise aux normes électriques, poêle à bois...) nommées Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS).

OAP : Créées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d’urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux (PLUi) dans le cadre desquels elles s’inscrivent.

OPAH : L’opération programmée d’amélioration de l’habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d’une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d’amélioration de l’offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l’habitat dégradé ou insalubre. Elle s’attache aussi à pallier l’insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l’amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

PAT : Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l’agriculture et l’alimentation dans les territoires en soutenant l’installation d’agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l’initiative des acteurs d’un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

PB : Propriétaires bailleurs

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDES : Le Plan de Déplacements établissement scolaire est un outil destiné à favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école.

PETR : Pôle d’Equilibre Territorial et Rural. Les pôles d’équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

PIG : Programme d’Intérêt Général

PLH : Plan Local de l’Habitat. Un programme local de l’habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l’ensemble de la politique locale de l’habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

PLU : Le Plan Local d’Urbanisme est un document d’urbanisme qui, à l’échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d’aménagement et d’urbanisme et fixe en conséquence les règles d’aménagement et d’utilisation des sols.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PO : Propriétaires occupants

PO FART : Propriétaires occupants éligibles au Fonds d’aides à la rénovation thermique des logements.

PREPA : Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques. Le PRÉPA est composé d’un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 et d’un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

RGE : Le label RGE (« Reconnu Garant de l’Environnement ») est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d’économie d’énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d’un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc)

SARE : Le Service d’accompagnement pour la rénovation énergétique vise à aider les Français à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. C’est un guichet unique qui accompagne les ménages dans leurs travaux de rénovation thermique, assuré par France Renov’.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SPEE : initié par la région Hauts de France, le Service Public d’Efficacité Energétique (SPEE) permet à des bénéficiaires du PIG d’accéder à un prêt à taux zéro pour payer les entreprises, avant de recevoir les subventions.

ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l’extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l’urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d’artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d’ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

ZFE : Une Zone à faibles émissions (ZFE), aussi appelée Zone à circulation restreinte (ZCR) est un périmètre défini sur un territoire précis, dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite sur «des plages horaires déterminées».